Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

VERBATIM de la réunion publique du 18 janvier 2012

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Je vais démarrer très vite la réunion, même si on est un peu en retard. Je vais d'abord passer la parole à monsieur le maire de Leforest qui a quelques mots à vous dire de bienvenue. Et ensuite on démarrera la réunion proprement dite.

Christian Musial (Maire de Leforest)

Merci monsieur le Président. Deux trois petits mots pour vous souhaiter bien sûr, à vous monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public, à vous monsieur Desquilbet responsable du projet et à tous les intervenants, vous souhaiter la bienvenue à Leforest, vous souhaiter à toutes et à tous également la bienvenue pour cette réunion. Alors, je ne sais pas à combien de réunions on en est arrivé dans le cadre de ce débat public qui a été mis en place. La première chose que j'aurais à dire c'est d'abord se féliciter. Comme ça a été dit au tout départ, à la première réunion et je me souviens que c'était monsieur Fauqueur qui était intervenu à ce moment-là au nom de Chlorophylle Environnement, qui s'était félicité que ce débat ait lieu. Et j'avais rebondis, moi à l'époque déjà là-dessus à Hénin en espérant là-dessus que les dés ne soient pas pipés, comme on peut dire. Et que ce débat, que les questions qui sont posées à l'intérieur de ces réunions et les différentes interventions servent réellement à faire avancer la question. Qu'elles nous permettent de choisir, d'anticiper, d'appréhender la question de renforcement de la ligne. Bref, que ce débat serve à quelque chose et que ce ne soit pas un écran de fumée. Je le dis tel que je le pense et c'est de cette manière-là que je l'ai dit aussi à Hénin, qu'il y ait un débat qui fasse participer les gens et que les remarques de chacun soient réellement prises en compte tout au long du déroulement du processus. Alors, bien-sûr, en qualité de maire, en qualité d'habitant également de Leforest, je me dois de raisonner localement, si je puis dire, directement concerné par le passage de cette ligne à Haute Tension. Ce qui n'est pas tout à fait le cas pour toutes les communes qui sont parfois représentées ici. Mais nous, on est très impacté localement même si les premières habitations se situent à quarante cinq mètres à peu près de ces lignes à Haute Tension. Même si, quand même, au niveau du rond point Casimir Beugnet et pour ceux qui connaissent et notamment les Leforestois, il y a quand même une ligne à Haute Tension qui passe directement au-dessus d'au moins deux habitations, dont il ne s'agit d'ailleurs de ne pas négliger l'existence. Et je disais intérêt local, mais aussi intérêt global puisque ce débat soulève la question de l'approvisionnement énergétique, de la production d'électricité également. Donc, ça on le verra bien sûr tout au long de la réunion et puis les questions que je me pose, elles sont les mêmes que les vôtres, je suppose ; elles portent

sur l'aspect sanitaire, quel est l'impact de ce renforcement. Quel était déjà l'impact de cette ligne, parce qu'il ne faut pas oublier que cette ligne existe depuis cinquante ans. C'est à peu près ça, elle existe depuis près de cinquante ans. Quel a été l'impact de cette ligne sur l'habitat existant ? Quel pourrait être l'impact de ce renforcement sur l'habitat existant et sur l'habitat à venir ? Donc, cet aspect sanitaire il est très important à mon sens, de même que l'aspect paysager, si je puis dire. Parce que j'ai plusieurs casquettes, je suis non seulement maire de Leforest mais aussi Vice-Président à l'Environnement à la CAC et également Président du SCOT. Et à un moment où on nous dit, on nous rappelle qu'il faut préserver les paysages, et à ce titre le PLU a été figé dans ce sens, en maintenant réellement les zones agricoles pour l'agriculture, je me pose la question de l'impact paysager que pourrait avoir ce secteur de la forêt ou on le met généralement en valeur. Souvent le le dis, mais jamais de manière provocatrice. Leforest est une ville à la campagne. Si il y a des habitants qui viennent y vivre, c'est parce que on est aux portes du Pévèle, on est aux portes du bois de l'Offlarde et que pour le coup, il y a au moins cet impact paysager existant qui est là aujourd'hui et qu'il ne s'agit peut-être pas de contribuer à renforcer, parce qu'on le verra aussi tout au long de cette réunion, le renforcement de la ligne aura certainement un impact sur la santé, mais le paysage aussi certainement ; ça prend de la hauteur, ca prend de la largeur. Il y a cet aspect-là aussi que j'aimerais bien voir traiter et les questions que je me pose aussi, et là aussi je l'avais posé à Courcelles lorsque j'étais intervenu lors de la dernière réunion, sur l'intérêt de ce projet. Bien sûr, je la pose volontairement de manière provocatrice comme d'autres pourraient la poser ici, parce qu'il y a un moment, et ce n'est pas Jean-François Caron que je salue qui va me contredire, à un moment où on parle économie d'énergie, à un moment où on parle BBC, à un moment où on parle apport passif de lumière, à un moment où on parle diversité énergétique également, je me pose la question de l'intérêt d'un tel renforcement parce qu'on a l'impression, de manière très caricaturale, à vous entendre que c'est effectivement pour faire face à des besoins grandissants en terme d'électricité. Alors, je raisonne comme un non-initié et puis l'attends bien sûr des réponses de ce côté-là. Mais voilà, on a beau dire, on a tous des ampoules basse consommation chez nous, qui tendent à nous faire consommer moins d'électricité et payer également moins d'électricité. On travaille tous sur le BBC, le passif et à Leforest on n'est pas les derniers dans la mesure où on a créé quelques bâtiments basse consommation et puis on a à faire face à ce constat qui est ce renforcement ; cette nécessité d'approvisionner plus parce qu'on aurait tendance à consommer plus. Donc, voilà c'est les grandes questions que je me pose en même temps que la diversité énergétique comme je le disais, parce qu'il y a quelque temps Leforest, avec un partenaire privé, était candidate dans le cadre d'un appel à projets mené par la CRE pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Leforest, à une grosse échelle puisque treize hectares étaient concernés, c'était les treize hectares du centre d'enfouissement technique. Et ce projet, pour des questions économiques, n'a pas pu voir le jour et je me dis que peut-être les millions, les milliards qui pourraient être mis en faveur de ce renforcement pourraient être mis aussi en faveur de la diversité énergétique et un approvisionnement plus local conforme à des besoins plus locaux. Donc voilà, je vais vous laisser la parole tout ça pour vous dire que bien sûr, c'est très simple d'être opposé à un projet, j'ai presque envie de dire devant les Leforestois et devant les autres que oui, oui j'y suis opposé, sauf que en qualité d'élu responsable je me dois au moins de poser les bonnes questions, de me poser les questions sur l'impact sanitaire, sur l'impact paysager comme je l'ai évoqué et puis la guestion que j'avais posé à Courcelles ; quel est le risque, puisqu'on parle beaucoup risque sanitaire, d'impact paysager, quel risque prendrait-on bien sûr, à ne pas le faire? Je citerais un dernier exemple, souvent on évoque aussi la question des antennes-relais qui peuvent aussi poser problème également. Moi, sur les antennes-relais, il n'y a pas de problème également, le jour où l'ensemble des Leforestois se positionneront sur la réceptivité du réseau, sur la réception du réseau pardon, et que chacun décidera de son côté de ne plus avoir la qualité de réseau qui existe aujourd'hui et de ne plus téléphoner sur portable, ouais pas de problème voilà je supprimerais les antennes-relais. Et bien la question elle est la même ; quel risque prend on réellement à s'opposer à ce projet, à ne pas en vouloir ? Je dirais qu'en début de réunion, j'y suis peu favorable, j'y suis contre, à vous de me faire changer d'avis. Merci, et très bonne réunion en tout cas.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Merci, merci monsieur le maire. Bon, je pense que vous avez tous entendu largement ces arguments développés par monsieur le maire. Je voudrais, moi, simplement présenter les gens qui sont en face de vous de façon à ce que vous ayez une vision claire des choses et puis également comment les choses vont se dérouler. D'abord je me présente, je suis Michel Giacobino, je suis le Président de la Commission Particulière du Débat Public. A ma droite, enfin à votre gauche, n'y voyez pas... c'est pas parce qu'on est à la même table que l'on est voisin du point de vue opinion sur le projet, puisque la Commission Particulière du Débat Public n'a pas d'opinion et madame Ascher-Campagnac va vous l'expliquer, donc à ma droite il y a donc Gaëtan Desquilbet qui est directeur du projet de RTE et puis Michel Lotte, son chargé de concertation pour ce projet. A ma gauche, vous avez Jean-François Caron que certains d'entre vous connaissent, qui est élu maire de Loos-en-Gohelle et qui est plus particulièrement ici en tant que Président de l'association BMU - Bassin Minier Uni, c'est à dire pour le classement à l'Unesco du site du bassin minier. Il vous l'expliquera plus en détail que moi et il n'a échappé à personne que le projet que RTE souhaite faire traverser le bassin minier puisque l'on va de Lille à Arras, il traverse le bassin minier. Donc, il y a un problème qui se pose de la prise de position et c'est pour cette raison que j'avais demandé au Président de BMU d'être là. A ma gauche. immédiatement il y a Elisabeth Ascher-Campagnac qui est membre de la Commission Particulière du Débat Public qui va vous présenter rapidement en quoi la Commission Particulière du Débat Public a été constituée et ce qu'elle fait. Ensuite, il y aura l'exposé de Gaëtan Desquilbet sur la ligne électrique, sur son projet. Il y aura un exposé également de monsieur Caron sur la position qu'il peut développer à travers ce projet et le débat public. C'est pour cela que je vous demanderai d'être relativement bref cinq – dix minutes maximum chacun, de façon à ce que la salle puisse s'exprimer pour poser toutes les questions que vous avez envie de poser, qui seront arbitrées, puisque le rôle par un des membres de la Commission Particulière du Débat Public, c'est à dire Claude Brûlé. Voilà, donc je vous passe la parole.

Elisabeth Ascher-Campagnac (Membre de la CPDP)

Bonsoir, donc rapidement je vais vous présenter la Commission Nationale du Débat Public. Certains d'entre vous qui étaient déjà là à d'autres réunions commencent à connaître un petit peu cette instance. Je rappellerai surtout qu'elle a été créée en 1995 par la loi Barnier, avec à l'époque un objectif essentiellement de défense de prise en compte des problèmes relatifs à l'environnement. En 2002, elle est devenue une autorité administrative indépendante et on peut dire que ses pouvoirs ont été un petit peu élargis, son champ d'action élargi avec le Grenelle 2 et une loi de 2010, qui fait qu'elle ne s'applique pas au projet strictement relatif à l'Environnement, mais tous les grands projets d'aménagement et qui ont de forts enjeux. Donc, elle est saisie par un Maître d'Ouvrage, en l'occurrence, c'est RTE et elle nomme, à ce moment-là, une Commission Particulière du Débat Public. Et nous, nous représentons une Commission Particulière de Débat Public sur ce projet particulier de renforcement de la ligne Haute Tension. La Commission Particulière est composée de six membres qui ont été choisis, cinq membres en plus de son Président **Michel Giacobino**, ingénieur des Ponts et Chaussée. Et les cinq autres

membres ont été sélectionnés en fonction de la diversité de leur champ d'activité, mais aussi en fonction de l'égalité entre les hommes et les femmes. Alors, il y a Violette Le Quéré-Cady qui est scénariste et dessinatrice de bandes dessinées, Violette qui est au fond de la salle là-bas. Ariane Métais qui conseille en concertation. Claude Brulé que vous verrez, il va faire passer les micros. Et Pierre Lorent qui est un ingénieur en sécurité belge, puisque cette ligne intéresse également la Belgique, mais qui n'est pas là aujourd'hui. Et donc, moi-même qui suis sociologue. Le rôle de la Commission Particulière est de veiller au bon déroulement du débat. Son rôle est également de permettre l'expression de toutes les opinions et de permettre que sur ce projet-là, tous les enjeux soient identifiés. Que par rapport à ces enjeux, vous ayez le temps de parole nécessaire et elle veille à la libre expression des opinions et veille à ce que des réponses complètes soient apportées. Alors, n'hésitez pas, si vous trouvez que les réponses sont insuffisantes à revenir dessus. Elle est là aussi pour faire émerger tous les arguments de manière équilibrée ; du côté du Maître d'Ouvrage et du côté du public. Ce débat public est là pour vous informer, mais aussi pour informer le Maître d'Ouvrage avec de nouveaux éléments d'appréciation. C'est une expérience de démocratie participative. Donc, maintenant vous en savez suffisamment, je passe la parole.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, un ajout simplement c'est que la Commission Particulière du Débat Public est indépendante bien sûr, mais y'en a environ dix par an, pas plus. C'est à dire que c'est un processus exceptionnel, d'ailleurs dans la région il n'y en a pas eu tant que ça et donc à partir du moment où la Commission Nationale nomme une Commission Particulière, vous avez un plus par rapport aux autres projets, mais qui nous impose effectivement de ne pas donner d'avis. La Commission Particulière de Débat Public ne donne pas d'avis à la fin du projet, contrairement au projet enquêteur qui, si le projet se poursuit, interviendra bien après, dans deux ans à peu près. Et donc, votre opinion est nécessaire de façon à ce que l'on connaisse votre point de vue sur le projet, également aussi pour que le Maître d'Ouvrage puisse en tenir compte et donne des réponses, ou modifie son projet. On a vu certains projets annulés après un débat public, c'est-à-dire que le Maître d'Ouvrage n'est pas allé au-delà du débat public. S'il va au-delà, il doit l'annoncer publiquement, il l'annoncera au mois de juillet de cette année. Et à ce moment-là il y a tout un processus de concertation qui se mettra en place qui permettra, si le projet se poursuit, de discuter de la façon dont le projet va se faire. Voilà ce que je voulais dire rapidement. Ce que je voulais dire également, c'est qu'effectivement le débat public interroge la raison d'être du projet, c'est d'ailleurs un des objets de cette soirée, de savoir pourquoi on veut faire cette ligne, pourquoi RTE a présenté ce projet ? On en a tiré à différentes réunions, dans différents documents remis par RTE qu'il y a des enjeux énergétiques nationaux et internationaux. On vient de dire qu'il y a des enjeux envers la Belgique qui sont importants, qui a son poids dans l'affaire et que les choix énergétiques sont à faire en terme de production, mais aussi en terme de consommation. C'est à dire que RTE présente son projet uniquement pour faire du transport d'électricité. On va entre deux points forcément, l'endroit où l'on produit et l'endroit où l'on consomme. Et donc, il faut se poser la question de la consommation pour avoir une vision plus complète de l'ensemble de ce projet. La Commission a fait une première synthèse, si vous voulez, des différents arguments qui ont été échangés lors des réunions publiques. Mais également aussi lors des guestions / réponses qui ont été rapportées sur le site internet dont je parlerais toute à l'heure, également aussi parce que un document qui s'appelle le Dossier du Maître d'Ouvrage a été élaboré au départ de ces réunions. On est à la septième réunion publique, il y en a eu six avant vous et il y en aura trois après. Je voulais également préciser qu'il y en aura trois parce que la Commission Nationale vient de décider, début janvier de prolonger de dix jours à peu près le débat public, de façon à pouvoir approfondir les questions et allant au terme du délai qui est fixé par la loi qui est de quatre mois. Donc, une réunion va se tenir à Oignies dans quinze jours et puis une réunion qui se tiendra à Thumeries dans trois semaines pour la clôture du débat. Les réunions, celle-ci, celle de ce soir ainsi que les deux réunions à venir sont également ouvertes à toutes les guestions que vous voulez poser, mais plus particulièrement ce soir, nous allons essayer d'avancer sur... mais bien sûr vous pouvez poser les questions sur tous les sujets... mais ce soir est plus particulièrement concerné par les raisons d'être du projet, et donc nous avons sur ce point, fait une petite synthèse rapide des différentes questions posées et bien évidemment des questions qui n'ont pas de réponse. La prochaine réunion à Oignies sera plutôt consacrée à la concertation après débat, parce que comme on l'a dit au départ, on est à un stade très en amont du projet qui a été retenu pour ce projet présenté par RTE, très tôt dans le processus, mais ça ne supprime pas la suite du projet, ça ne supprime pas les autres procédures plus habituelles. Et les procédures plus habituelles impliquent une concertation publique, implique in fine après l'avis du commissaire d'enquête, donc dans trois ans à peu près. Et c'est le Ministre chargé de l'énergie qui prendra la décision de faire ou de ne pas faire des mesures compensatoires éventuellement, et sur ce point je souhaiterais également avoir votre point de vue. Donc, nous avons plus particulièrement à définir le processus qui va être mis en œuvre, et vous pouvez... c'est la loi de 2010 qui l'a rendue quasiment obligatoire. Le débat public doit porter sur le projet, sur ses principales caractéristiques mais également aussi sur le processus de concertation qui va suivre le débat public. Et donc, nous ferons une espèce de synthèse à Oignies et à Thumeries, nous aurons plus particulièrement une présentation par RTE de l'enfouissement de la ligne parce qu'elle a été demandée à plusieurs reprises lors des débats publics précédents, et notamment un débat qui s'est tenu à Phalempin et RTE a commencé à faire une étude plus précise et nous présentera les résultats dans trois semaines. Et nous aurons également, lors de cette réunion une synthèse générale sur l'ensemble de ce que nous aurons entendu et de ce que RTE aura également entendu de l'ensemble des débats publics qui se seront tenus dans l'intervalle. Donc, ce soir nous avons plus particulièrement fait une première synthèse sur le sujet de la raison d'être du projet et nous en déduisons que les raisons d'être ne sont pas clairement identifiées concernant l'origine de l'accroissement des flux électriques de la part des énergies alternatives qui est présentée par RTE. Quand je dis, "pas clairement identifiées", c'est-à-dire que dans les différentes réunions, les réponses qui ont été rapportées par RTE ne sont pas complètes, elles mériteraient d'être plus précises. La nécessité de tripler la puissance, parce qu'effectivement il s'agit de tripler la puissance du projet ; est-ce que le projet est surdimensionné? Est-ce que le calendrier est trop proche parce que la mise en service de la ligne est prévue pour 2017, si RTE arrive à faire le projet tel qu'il l'envisage. Est ce que c'est pas trop tôt? Est-ce qu'il y a éventuellement à revoir ce calendrier ou la progressivité du projet ? Et enfin, nous avons noté l'impact de changement des modes de régulation du marché de l'énergie. Alors, c'est un terme relativement vague, large si je puis dire, mais le marché de l'énergie ça veut dire la régulation par les côtés européens de la production, les effets du mode de régulation sur le marché de l'énergie, et les modes de régulation ça veut dire aussi le tarif qui est payé pour utiliser une ligne à RTE, et également de l'énergie transportée. RTE vous l'expliquera mais normalement le coût de l'énergie c'est le coût de l'énergie produite plus le transport. Et enfin, nous avons sur le délai de réalisation on l'a déjà dit mais la question qui se pose. Donc, vous connaissez beaucoup mieux que moi l'ensemble des zones traversées ; on va du poste d'Avelin au nord au poste de Gavrelle au sud, sachant qu'entre les deux il y a Leforest bien évidemment, et le bassin minier, mais la Pévèle au nord et l'Arrageois au sud. Et le débat qui va permettre d'orienter les choix sur les tracés du fuseau, dans le fuseau d'étude qui va de Gavrelle à Avelin dans une sorte de patatoïde dans leguel pour des raisons de simplification RTE a prévu deux variantes. Une variante à l'Est qui suit le tracé actuel en gros, et une variante à l'Ouest qui suit l'autoroute et le TGV. Et enfin, le débat va permettre de porter sur les mesures compensatoires, c'est à vous de dire dans quelles mesures les mesures compensatoires peuvent être envisagées dès ce stade et lesquelles ? Les méthodes de suivi du projet, c'est la concertation dont j'ai parlé toute à l'heure et la gouvernance de la concertation c'est la méthode de suivi, c'est à peu près la même chose. Nous avons des réunions qui se sont... une réunion de plus qui maintenant s'est rajoutée, la réunion du 9 février. Donc, trois réunions qui se tiennent, l'une ce soir et deux autres à Oignies et à Thumeries. Et puis vous avez l'adresse du site évidemment, et la Commission dont le rôle est d'animer le débat et de donner la parole et de garantir la qualité des réponses. Ça veut dire que quand les questions qui s'adressent essentiellement à RTE et qu'il répond, à vous de dire si la réponse correspond à votre question. Parce qu'il y a une question et chaque fois qu'on répond, qu'on ne noie pas le poisson, si je puis dire.

Gaëtan Desquilbet (Directeur de projet RTE)

Merci monsieur le Président. Bonsoir mesdames, messieurs, bonsoir monsieur le maire. Donc, je suis Gaëtan Desquilbet à RTE, Réseau de Transport d'Électricité et je vais vous présenter mon entreprise puis la situation de la ligne Avelin-Gavrelle dans le réseau électrique aujourd'hui et les problèmes que l'on rencontre dessus et les projets, à quoi ressemblerait le projet que l'on propose au débat public. Je suis donc accompagné à la tribune de Michel....

Michel Lotte (Chargé de concertation RTE)

Oui, bonsoir Michel Lotte je suis chargé de concertation. Mon métier consiste à accompagner le directeur de projet pour toutes les phases depuis l'initialisation du projet jusqu'à sa mise en service. Donc, toute la concertation avec les élus, les services de l'État mais aussi les riverains et les associations.

Gaëtan Desquilbet (Directeur de projet RTE)

Et je vous signale également au premier rang Sébastien Ruffin qui est Chef de Projet, c'est-à-dire qu'il est en charge des études techniques. C'est lui qui fait les calculs de pylônes, qui dit combien va coûter le projet, est-ce que c'est faisable et qui analyse également en ce moment la solution souterraine qu'on nous a demandé de présenter à la réunion du 9 février. Donc, RTE est une entreprise de service public qui réalise le transport de l'électricité en France. Le transport concerné, ce sont toutes les lignes à Haute et Très Haute Tension. Donc, le réseau électrique est divisé en deux ; il y a la partie Haute, Très Haute Tension, c'est RTE qui le gère. Et la partie de distribution à Moyenne et Basse Tension qui est gérée par ErDF qui fait la distribution. Nos deux entreprises sont en situation de monopole. Elles sont géographiquement les seules à exercer cette activité alors que la production d'électricité a été ouverte à la concurrence. Donc, il y a aujourd'hui en France plusieurs producteurs d'énergie électrique qui sont nos clients, ils utilisent notre réseau pour acheminer leur énergie jusqu'à vous consommateurs, et jusqu'aux industriels. Donc, cette entreprise de service public a comme mission d'assurer en permanence la qualité de l'alimentation électrique de tous les citoyens. C'est-à-dire éviter, d'abord les pannes généralisées : on n'en connaît pas en France depuis plusieurs décennies maintenant (des coupures où toute la France est dans le noir pendant plusieurs heures ou plusieurs jours comme ça pouvait se produire dans les années 60-70). Donc, éviter que ça puisse se reproduire, également à l'échelle locale que ça ne puisse plus se reproduire à l'échelle, d'une ville, d'une zone ou d'un quartier. Pour ça, on exploite un réseau qui représente 100 000 kilomètres de lignes en France en 63 000, 90 000, 225 000 et 400 000 Volts qui est le plus haut niveau de tension qui existe en Europe occidentale et qui est l'objet du projet de ligne Avelin-Gavrelle. Parmi nos missions, il y a aussi le fait de faciliter nos échanges d'énergie avec des pays voisins dans le cadre de l'ouverture du marché qui a été évoqué par la Commission et dont nous pourrons reparler dans la soirée, si vous le souhaitez. Donc, cette planche schématise le rôle de RTE qui est au milieu et responsable d'équilibrer d'un côté la production d'énergie qui vient de grosses centrales. donc en France beaucoup de centrales nucléaires et également des centrales à gaz de plus en plus présentes et construites dans la région. Et également les énergies renouvelables ; dès qu'on a un projet avec au moins 6 éoliennes, on arrive à un peu plus de 12 mégawatts, c'est raccordé au Réseau de Transport d'Electricité. La puissance produite est trop importante pour être absorbée sur le réseau de distribution. Et on a également des importations, à certaines heures notamment quand il y a des fortes consommations en France, on va chercher l'énergie dans les pays voisins pour, à travers le réseau alimenter toute la consommation. Donc, toute la consommation, c'est des industries, 1/3 de la consommation en France mais un peu plus de la moitié dans le Nord-Pas-de-Calais où l'industrie est très présente comme vous le savez, qui sont directement raccordées au réseau de RTE. Par exemple, l'usine Renault qui est à Esquerchin pas loin est raccordée au poste de Gavrelle par le réseau de RTE à 90 000 Volts. Également, sont raccordés directement au réseau les alimentations des TGV et des trains inter-régionaux. Et les deux autres tiers pour la France et un peu moins de la moitié pour la région Nord -Pas-de-Calais, ce sont des clients particuliers comme vous et moi, et des PME-PMI, petites entreprises et industries qui sont raccordées via le réseau de distribution. Voilà pour RTE. Maintenant la ligne Avelin-Gavrelle dans le réseau. On la voit, c'est ce trait-là au milieu du rond, qui est dessiné en trait simple sur la carte parce que c'est une ligne à simple circuit. En haut des pylônes, on a les trois phases d'un circuit triphasé, alors que la plupart des autres lignes sont doubles sur des lignes où sur un pylône, on a mis deux lignes électriques en fait, une de chaque côté du pylône en général. Et donc, le souci premier que l'on rencontre avec cette ligne c'est que, quand elle est en entretien ou si elle disjoncte pour des raisons ou pour une autre, on n'a plus de chemin électrique du tout entre Lille et Arras. Donc, le projet, c'est de la reconstruire à l'identique, ce qui a été fait déjà entre le poste de Gavrelle près Arras et Amiens. Alors, cette ligne est un maillon faible dans la région du Nord – Pas-de-Calais. Elle n'était historiquement pas traversée par des flux très importants, c'est pour ça qu'elle était en simple circuit. L'essentiel des flux historiques venaient de la grosse unité de production de Gravelines pour alimenter Paris, Lille et au-delà Valenciennes. Donc, on avait des flux plus Nord-Sud, et on a, avec l'évolution de la production en Europe, de plus en plus de flux qui vont dans ce sens-là, qui vont du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Quand il fait froid et qu'il y a une forte consommation en France et qu'on va chercher de l'énergie en Belgique, en Hollande ou en Allemagne, ou qui va du Sud-Ouest vers le Nord-Est au contraire guand on est à l'heure creuse en France et que les autres pays viennent s'approvisionner chez nous. Donc, cette solidarité européenne qui existe depuis soixante ans, depuis que les réseaux sont interconnectés, est de plus en plus sollicitée aujourd'hui. Pourquoi a-t-on depuis cinq ans de plus en plus de flux ? C'est ce que j'ai dit : l'intensification des flux entre les pays, avec de plus en plus de solidarité entre les pays mais également la recherche du coût le moins cher pour vous, clients, où on va aller chercher les centrales les moins chères disponibles au niveau européen, alors qu'auparavant c'était au niveau France que se faisait cette optimisation. Donc, un rôle relativement nouveau qui est impulsé par l'Europe et qui représente des flux supplémentaires au niveau international. L'autre raison, c'est le développement d'énergies nouvelles, intermittentes, les énergies renouvelables. Avec beaucoup d'éolien, notamment aujourd'hui de l'éolien en Allemagne qui, lorsque le vent souffle, conduit à ce qu'on est une part de flux supplémentaire dans la ligne Avelin-Gavrelle qui arrive par la Belgique. Et on a, en prévision pour les prochaines années du développement éolien en France également, il en existe déjà quelques milliers de mégawatts, mais on va voir des éoliennes off-shore au large de la Manche et de plus en

plus des éoliennes terrestres également. Et le nord de la France est un pays très favorable dans lequel beaucoup d'éoliennes sont prévues et il vient d'il y avoir l'élaboration du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie qui propose des objectifs de production d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 qu'on a intégré dans nos études. Donc, ca nous donne des nouveaux flux d'énergie qu'ils soient Sud-Nord ou Nord-Sud, en tout cas transversaux vont saturer la ligne Avelin-Gavrelle qui depuis 2009 déjà, pose des soucis en exploitation où elle atteint les limites de ce qu'elle peut accepter. Donc, face à cette situation, dont les conséquences peuvent être des incidents généralisés au niveau régional, voir des ruptures d'approvisionnement pour la France. RTE a souhaité renforcer ce maillon faible du réseau avec un projet qui est de construire une nouvelle ligne, homogène aux lignes qui existent déjà sur notre réseau à 400 000 volts, transportant les doubles circuits en haut du pylône, puis d'enlever la ligne actuelle qui est en photo. On construit une nouvelle ligne double et après on enlève la ligne qui existe. On peut pas faire l'inverse, on ne peut pas d'abord enlever la ligne et ensuite construire la nouvelle parce que pendant tout le temps où la ligne n'est pas présente, le réseau ne peut pas fonctionner. On ne peut pas alimenter correctement à la fois la région et le pays. Donc, la nouvelle ligne, à quoi ressemblera-t-elle ? On aurait les deux circuits en haut du pylône avec un d'un côté, et l'autre de l'autre. Alors, ça c'est le pylône de la ligne actuelle où il n'y a qu'un seul circuit qui conduit à mettre les fils sur deux étages. Donc des pylônes d'une dizaine de mètres, on passe de 40 mètres environ à 50 mètres et plus large avec 3 mètres de plus de chaque côté, donc 6 mètres de large en plus, on passe de 27 à 33 mètres. Au bout de chacun des isolateurs, là au bout de chaque bras, au lieu de mettre deux fils comme aujourd'hui, on en met 4. Donc, ca veut dire qu'on passe au total de 6 fils qui conduisent du courant, à 24 fils. Ce qui nous permet d'atteindre 4 600 mégawatts, qui est la capacité nécessaire pour le transit entre Lille et Arras, et au-delà, entre Lille et Amiens qui est situé un peu plus au Sud. Donc, les deux couloirs, monsieur Giacobino les a présentés, je vais passer directement à l'aspect compensation qui a été évoqué également par le Président. Donc, la démarche qui maintenant celle inscrite dans le code de l'Environnement, c'est d'abord le fait que nous reconnaissons que les ouvrages que nous construisons ont des impacts sur l'environnement, ils ont des impacts visuels, des impacts sur le cadre de vie, ils ont des impacts sur la faune, la flore. Donc, tous ces impacts nous essayons au maximum d'abord de les éviter. Et pour les éviter, c'est le choix du tracé donc la phase de concertation qui suivrait la décision, si nous décidons de poursuivre le projet, serait de définir quelles sont toutes les zones importantes sensibles, qu'il faut essayer d'éviter pour chercher un tracé qui va s'écarter de ces zones. Une fois qu'on a choisi le tracé qui a le moindre impact environnemental, ce choix étant fait par le Ministre en charge de l'énergie pour ce qui est des lignes 400 000 Volts, nous avons la deuxième phase qui est la réduction des impacts, la ligne étant localisée géographiquement, on va travailler pour éviter au maximum qu'il y aient des impacts sur le cadre de vie ; des impacts sur les oiseaux moyennant par exemple des balisages pour que les oiseaux voient bien la ligne et évitent de la percuter ; des impacts visuels, on peut arranger la ligne, choisir l'endroit précis des pylônes, choisir la hauteur dans une certaine marge de latitude pour éviter par exemple des co-visibilités avec un monument par exemple avec un site de panorama. Et enfin, au final comme à la fin de cette réduction d'impact, on ne peut pas se leurrer, il va rester des impacts sur l'environnement, la faune, la flore, le cadre de vie, notre volonté est de compenser les impacts résiduels. La compensation étant typiquement quand on a un milieu naturel qui a été endommagé, on reconstruit un milieu naturel suffisamment tôt pour que les espèces puissent y prospérer, éviter la disparition d'espèces protégées, d'espèces intéressantes. Mais aussi, et beaucoup dans notre cas, des impacts sur le paysage où notre proposition est de le compenser en fonction de vos idées, vos projets pour améliorer le paysage. Par exemple, on a mis dans le dossier l'idée de faire disparaître du paysage les lignes électriques de niveaux de tension moindres que 400 000 Volts. Sachant que les faire disparaître, c'est de reconstruire en souterrain, mais à des niveaux de tension 20 000, 90 000 Volts, voir 225 000 Volts où c'est économiquement abordable, alors que sur le 400 000 Volts, ce n'est pas le cas. Et donc, au stade du débat public l'ouvrage n'est pas localisé précisément, c'est difficile de dire qu'il y aura tel impact puisqu'on ne sait pas précisément où il y aura la ligne, mais on peut néanmoins en discuter et écouter vos propositions pour réduire les impacts d'une telle ligne à Haute Tension. Le financement ; le coût du projet est de l'ordre de 80 millions d'euros, c'est de 69 à 89 millions d'euros, suivant la variante. C'est payé par RTE. RTE est propriétaire du réseau et finance l'ensemble de ses investissements, mais derrière en fait, c'est tous les citoyens qui payent, tous les utilisateurs du réseau. Puisque RTE trouve son financement d'un tarif qui est une sorte de timbre poste qui est collé sur tous les kilowatts heure que vous consommez, que RTE collecte et qui nous financent. RTE coûte de l'ordre de 4 milliards d'euros par an, et c'est payé par tous les utilisateurs du réseau. Les grandes étapes du projet et je termine sur ce calendrier. Donc, il y a le débat public qui se déroule actuellement, nous sommes à la septième réunion et Michel va présenter les éléments que nous avons entendu dans les six premières réunions et que nous avons noté pour les prendre en compte dans la suite du projet.

Michel Lotte (Chargé de concertation RTE)

En fait, on a cartographié si vous voulez tous les éléments que l'on a recueilli au fil des réunions, au fil des suggestions et des questions qui ont été posées en réunion, mais aussi sur le site de la CPDP. On en a fait une synthèse sur cette carte, bien sûr on va continuer à l'enrichir. On peut commencer par, si j'arrive à pointer avec..., on peut commencer par le Nord si vous voulez avec le poste d'Avelin et ses abords où on a bien identifié, à la première réunion qu'il y avait une modification d'ouvrage qui avait été faite sur la ligne 400 Avelin – Warande Weppes, suite à un problème de hauteur de pylône qui a dû être rabaissé pour le cône d'envol de l'aéroport de Lesquin. Toujours, dans ce secteur au niveau du hameau de la Becque on a bien identifié également que ce hameau est entouré de lignes 400 et 225 000 Volts qui sortent du poste d'Avelin. Un peu plus au Sud, sur la variante Est, au niveau de la Pévèle, bon bien sûr l'identité paysagère de la Pévèle qui est quand même sensible. Aussi, un peu plus au nord, le domaine d'Assignies qui est en cours de classement. Le bois des Cinq Tailles bien sûr, qui abrite un site ornithologique pour lequel il faudra composer, pour lequel il faudra protéger cet habitat. Un peu plus à l'Ouest au niveau de Camphin, on a l'antenne TDF qui a été signalée. On a le projet d'un Conseil Régional de faire un projet de TER entre Lille et Hénin-Beaumont. La zone delta 3, bien sûr qui est en cours de développement, vous la connaissez bien de toute manière. Ici, vous avez le triangle de Sainte-Henriette où vous avez plusieurs projets : un projet de zone commerciale, un projet d'habitats et un projet également de gare TGV. Bien sûr, ici vous avez le futur tramway qui est identifié à cet endroit. Plus au sud, un projet d'éoliennes qui sont sur la commune de Lauwin-Planque et tout à fait au sud, du côté de Neuvireuil pour arriver au poste de Gavrelle, en fait on a bien noté que les habitants des différentes communes à la dernière réunion nous avaient bien signalé qu'on avait suffisamment de place pour adapter un tracé de nouvelles lignes électriques en s'éloignant le plus possible des habitations.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Merci. Donc, et la suite du projet, si la décision est prise par RTE comme le disait monsieur le Président, après la fin du débat le 13 février. Il y a 5 mois qui s'écoulent pendant lesquels RTE va prendre sa décision, ce qui nous amène à mi-2012. Si la décision est positive, on a une première phase de concertation pour le choix du meilleur tracé, et c'est là où l'on va éviter les impacts, concertation au cours de laquelle nous

souhaitons associer le maximum de représentants du territoire et pendant laquelle on pourra affiner la connaissance des impacts et des compensations. Le résultat de ce travail, qui donne lieu à une étude d'impact du tracé vous sera soumis dans le cadre d'une enquête publique. C'est une autre configuration que le débat public, puisque là les commissaires enquêteurs donnent un avis sur le projet et les registres sur lesquels vous pouvez faire noter vos avis. Donc, l'enquête publique est une procédure un peu plus connue puisque comme disait monsieur Giacobino, dans le Nord - Pas-de-Calais, les débats publics, on les compte sur les doigts d'une main depuis 10 ans, alors que les enquêtes publiques vous en avez probablement régulièrement dans vos communes. Après l'enquête publique, on continue les études et concertations, mais plus en détails. On va, avec les riverains futurs de la ligne, avec les exploitants agricoles, les propriétaires, positionner très précisément les pylônes et les pistes d'accès aux pylônes pour le chantier. Et les travaux commenceraient en 2016 et dureraient deux ans entre 2016 et 2017, puisqu'on ne peut pas intervenir à toutes les périodes de l'année. Il faut prendre en compte des contraintes écologiques sur des moments où certains animaux vont être plus ou moins sensibles à nos chantiers, et aussi des moments où le réseau électrique va permettre qu'on intervienne dessus. Il y a des périodes de l'année où l'on ne peut pas couper la ligne Avelin-Gavrelle pour des travaux, puisque ça ferait prendre des gros risques sur l'alimentation de la région. Donc, ces travaux se termineraient fin 2017 si tout se passe bien. Merci de votre attention.

Jean-François Caron (Président de l'association Bassin Minier Uni)

Bien bonsoir. Bon, moi je suis à la tribune parce qu'on m'a demandé d'y aller et de vous faire une petite communication du point de vue des impacts paysagers par rapport à l'inscription à l'Unesco. Donc, c'est beaucoup d'honneur qui m'est donné comme j'aurais pu le faire de la salle comme ça se pratique, mais bon. Merci beaucoup monsieur le Président de m'avoir donné un temps officiel de tribune. Avant de commencer, puisque je suis par ailleurs militant écologiste en d'autres instances, dire à quel point le travail de la Commission du Débat Public est un travail de qualité, je tiens à le dire. On a parlé un petit peu d'enquêtes publiques, l'enquête publique, c'est extrêmement compliqué. On va mettre sur un registre des commentaires, le commissaire enquêteur rend son avis on ne sait pas trop sur quelle ligne. Vraiment le travail que vous faites, que fait la CNDP et que vous faites monsieur Giacobino, c'est un travail qui prend du temps, qui donne la parole à tout le monde, qui permet de verser des contributions écrites fouillées et je pense que ça doit être salué parce que pour avoir suivi de A à Z le débat sur l'autoroute A24, il y a de ça quelques années qui avait beaucoup déchainé les passions. Vous imaginez ce que c'est une ligne à Haute Tension, alors imaginez une autoroute, ça avait vraiment été extrêmement intéressant avec des possibilités de contre-expertise éventuellement. Parce que le Maître d'Ouvrage dit des choses mais est-ce qu'on ne peut pas contre argumenter, etc. donc tout cela est très intéressant. Il y a une chose qui est défaillante, mais vous vous n'y êtes pour rien, c'est qu'en gros on ne discute pas de l'opportunité. L'opportunité c'est le Maître d'Ouvrage qui dit "je veux le faire", et après on discute effectivement de tous les impacts. C'était tout le débat qu'on avait sur une autoroute ou pas, est-ce qu'il n'y a pas plutôt d'autres opportunités, et là en l'occurrence c'était plutôt le ferroviaire, ou d'autres types de stratégies. Et ca c'est difficile de l'amener dans le débat. Donc, ca m'étonne pas trop que ça soit compliqué de débattre "est-ce qu'il en faut une ?", "est-ce qu'il n'en faut pas une ?". On nous dit des éléments, et là une fois de plus je parle en tant que militant, tout ça, ça s'argumente parce que par exemple si c'est pour le fait que nos centrales nucléaires produisent beaucoup et que ça permet d'exporter, c'est pas le même débat que si c'est effectivement des sources d'énergies renouvelables situées à tel endroit qu'on peut discuter. Je le dis aussi parce que c'est un peu ma contribution, la façon dont on argumente, ce n'est quand même pas neutre. Il ne suffit pas de dire "il en faut une !". Bon,

maintenant j'ai profité de cette petite tribune pour dire ce que je pensais de la CNDP et les questions que ça pose. Donc, moi il m'a été demandé de faire une présentation courte des impacts paysagers du point de vue du patrimoine minier. Donc, ça ne résume pas l'ensemble des guestions des paysages, mais je suis mandaté pour le faire. Et donc, je produirai un cahier d'acteurs, c'est comme cela qu'on l'appelle, qui sera versé au dossier, que chacun pourra consulter s'il le souhaite puisque tout ça doit être accessible. Il sera officiellement porté à ce débat. Donc, je vous en restitue l'esprit rapidement. D'abord pour dire qu'il est issu d'un travail de l'association Bassin Minier Uni. Alors, c'est l'association qui porte la candidature du bassin minier à l'Unesco depuis 2002. Le Président d'honneur en est Pierre Mauroy, j'en suis le Président. Donc, c'est une association qui aujourd'hui... le nombre exact de communes adhérentes, je ne saurais pas vous le dire là ce soir, mais 87 communes sont concernées par l'inscription à l'Unesco, directement avec un bien qui sera dans leur commune. Et donc toutes les communautés d'agglomération soutiennent cette association, le Conseil Régional, les deux Conseils Généraux. C'est une association qui, je dirais, a une légitimité de Auchel jusqu'à Condé-sur-Escaut, et bien entendu par ici. Le cahier d'acteurs est également produit par la mission bassin minier qui est installée à Oignies, que vous devez connaître, qui est installée sur la fosse 9 de Oignies. L'association est bien sûr indépendante. La mission Bassin Minier est un outil porté par l'État, la Région, les Agglo. C'est plutôt un outil d'urbanisme, de développement, c'est de l'ingénierie de territoire, on ne va pas trop rentrer dans le détail. Mais c'est une structure qui porte les projets de trames vertes, c'est une structure qui porte les mutations des logements et des cités minières, qui porte la question de la remontée des eaux. Enfin, toutes les grandes questions minières, notamment en terme de séquelles ou de projets d'avenir. Donc, ce cahier d'acteurs a été produit par les deux structures et validé par les deux structures. Qu'est ce que nous disons ? Nous disons que cette ligne à Très Haute Tension interpelle directement la candidature à l'Unesco et le périmètre proposé à l'inscription. Alors, dans le périmètre, il faut savoir qu'il y a une zone centrale, un peu comme dans les zones de parcs, si vous connaissez les parcs nationaux, le périmètre du bien, c'est-à-dire ce qui est proposé à l'inscription Unesco. Alors, ce qui est proposé à l'Unesco c'est un paysage culturel évolutif. C'est à distinguer d'un monument historique. Un monument historique, c'est une église, une maison, on la classe, elle bénéficie d'une réglementation classique. Et donc 500 mètres autour, à chaque fois que vous développez un projet, vous devez soumettre votre projet à l'Architecte des Bâtiments de France qui va dire si oui ou non c'est acceptable. Si vous êtes à Carcassonne, au milieu des remparts, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez, heureusement. Nous, ce que nous proposons, c'est un bien à l'Unesco qui ne bénéficie pas d'une protection officielle, réglementaire. C'est-à-dire, soit l'Unesco va nous donner le label, mais ce label nous apporte rien, c'est un label et il n'impose pas de contraintes réglementaires, à la différence des monuments historiques. Je le reprécise pour les élus qui quelque fois ont pu mélanger. Et donc, ce que nous proposons au titre de paysage culturel évolutif, et le principe d'inscription de tout le bassin minier dans ces paysages, mais fixés, si l'on peut dire, sur un certain nombre de lieux qui donnent à voir et à comprendre l'histoire minière. Je m'explique ; si vous avez deux maisons minières entourées d'un Cora ou d'un Carrefour et d'un Lidl, ça n'a aucun intérêt. Par contre, si vous avez un ensemble, si on prend l'exemple de Oignies qui n'est pas loin d'ici. Si vous avez un ensemble avec la fosse, les terrils, les cités minières tout autour, en plus il y a le monument de Madame Declercq qui n'est pas loin, cet ensemble-là va permettre à quelqu'un qui viendra découvrir ce patrimoine, de décoder le fonctionnement de la mine. La hiérarchie dans les cités minières, etc., etc. et donc, c'est pour cette raison que si l'inscription à l'Unesco concerne tout le bassin minier Nord - Pas-de-Calais, elle est concentrée sur des éléments qui ont une valeur remarquable et qui vont donc faire 3 900 hectares et qui vont être composés pour partie d'éléments bâtis : cités minières, les chevalements, et pour partie d'éléments

plus paysagers. La zone tampon, qui en gros évogue ce qu'on appelle la co-visibilité. Si par exemple, vous avez un chevalement remarquable, il y a toute une zone autour qu'on considère faire partie de la zone tampon, parce qu'elle permet la mise en valeur du chevalement. On en a un certain nombre dans le secteur. Elle fait 18 000 hectares et donc elle renforce l'identité de ce qu'on propose à l'inscription à l'Unesco d'un point de vue paysager. Et c'est pour cette raison, ce qu'on appelle les cônes de vue, je le dis pour les gens de RTE, la notion de cônes de vue c'est-à-dire les perspectives ouvertes sur des biens, c'est extrêmement important. Notamment par rapport aux grandes infrastructures. Si vous êtes le long de l'autoroute ou sur le TGV, la façon dont vous découvrez ou pas le paysage, ca a une importance. Ca va rester dans l'imaginaire des gens qui auront traversé la région. Ce qui veut donc dire que le périmètre du bien et de la zone tampon devront faire l'objet d'une exigence très forte autour de la qualité paysagère. Ca. c'est très important. Alors, c'est d'autant plus important que si nous sommes inscrits à l'Unesco et le jugement sera au mois de juin de cette année. Ce sera à Saint Petersburg en Russie. A ce moment-là, l'Unesco procède à des audits tous les 6 ans pour vérifier, que ce qui a justifié que vous êtes inscrits, continue à être présent et n'a pas été dégradé. Je rappelle ça n'est pas une protection réglementaire, c'est un label. Donc, c'est pour cette raison que dans les récentes années, deux patrimoines mondiaux ont été retirés par l'Unesco. Le premier c'était dans une vallée à Oman pour cause d'un forage pétrolier, et donc l'Unesco a retiré le label. Et l'autre endroit, c'était à Dresde en Allemagne en 2009. La ville de Dresde a décidé de faire un pont à quatre voies en plein milieu de la zone Unesco, et donc le label a été retiré à Dresde. Alors après, on n'en meurt pas, mais on n'est plus Unesco. Alors, à quoi ca sert d'avoir ramé depuis dix ans pour essayer de convaincre que cette histoire allait être extraordinaire. Je le rappelle qu'il n'y a aucun bassin minier au monde, et que notre bassin présente des qualités d'exceptionnalités et d'universalité qui font que nous serions un peu l'ambassadeur de tous les bassins miniers du monde. Donc, il y a une charge politique, affective, vis-à-vis de la culture ouvrière que nous représentons très bien. Pour cette raison, nous serons très vigilants sur les conséquences du tracé. Alors, sur les deux projets du tracé, on a un certain nombre d'éléments qui sont très ciblés. Je les cite très rapidement, sinon ça va alourdir le débat. On a à la fois la protection de la qualité exceptionnelle de certaines cités minières, comme par exemple dans ce secteur on a de très beaux exemples de cités jardin : la cité Declercq à Oignies, la cité Foch à Hénin, la cité Bruno à Dourges, par exemple, sont absolument exceptionnelles du point de vue architectural. Et donc, évidemment la visibilité d'une ligne à Très Haute Tension, cela impacte. Autre élément, le 9-9bis de Oignies est un joyau. C'est l'un des guatre grands sites de la mémoire, qui est donc protégé de manière intégrale par les monuments historiques, qui a bénéficié d'investissements importants. Et donc cet ensemble que j'ai décrit toute à l'heure qui est extrêmement important à préserver. Et puis donc, je vais vous donner un certain nombre d'éléments sur les cônes de vue paysager. Alors, notre contribution distingue la variante Ouest, de la variante Est. Nous identifions dans la variante Ouest, je balaye rapidement je ne détaille pas : la fosse 9-9bis, un certain nombre de friches, la cité Bruno, la cité Foch, la cité Crombez à Noyelles-Godault, le monument à madame Declercq à Oignies, les terrils 87 et 88 à Dourges, l'ensemble minier de Libercourt, terrils 115, cité Mille Neuf Cent Quarante, de la Forêt, de la Faisanderie et leurs équipements, l'ancienne fosse 2 à Oignies dont deux de ces éléments sont classés aux monuments historiques. Sur les trames vertes et bleues, puisqu'il y a aussi des impacts potentiels sur la faune, la flore et les milieux naturels : évidemment la vélo-route voie verte qui va être impactée, le chemin de grande randonnée du tour du bassin minier, deux ZNEF, ceux sont des zones naturelles, potentiellement le canal de la Deûle, bon je cite les principaux. Et dans les cônes de vue paysagers de la variante Ouest, il v a de nombreuses fenêtres paysagères des axes routiers et ferroviaires dont l'église Saint Barthélémy de Oignies, ainsi que toute une série de terrils qui vont de la Tour de l'Horloge, le téléphérique, 9 de Dourges, Oignies, Sainte-Henriette, Estevelles, et le chevalement des puits 9-9bis. Ça c'est pour la variante Ouest.

Sur la variante Est, la cité Cornuault et le chevalement de la fosse 8 à Évin-Malmaison, les cités de la Justice et du Moulin à Auby dont un élément inscrit au monument historique, un certain nombre d'impacts également sur les trames vertes et bleues pour les projets d'aménagement d'une boucle, la voie verte, présence de sept ZNEF, le site des Cinq Tailles, mais ça vous l'avez cité toute à l'heure. Et puis des cônes de vue exceptionnels : les hauts de Mons-en-Pévèle bien sûr, ils sont très visibles, le terril 108 ou le 7 de Oignies. le terril 141 de l'Escarpelle et les deux chevalements du 8 d'Évin et du 9 de l'Escarpelle. Voilà, donc sur ces éléments que j'ai résumés on peut rajouter un effet sur morcellement de l'espace et la protection de la biodiversité, mais ça c'est plutôt la contribution de la mission bassin minier que je porte. C'est moins vrai du point de vue de l'Unesco puisqu'on est dans une approche plutôt architecturale et culturelle. Et donc, il y a un risque d'isolement du milieu naturel qui sont déjà en contexte difficile. Evidemment, une ligne génère un effet potentiel de coupure comme chacun peut imaginer. Donc, en conclusion les deux tracés, bien entendu, sont potentiellement de nature à porter préjudice d'un point de vue esthétique, architectural, paysager et écologique. Donc, sans vouloir verser dans le syndrome du nimby, c'est à dire il ne se passe plus rien, on ne développe plus rien, il n'empêche que chacune de ces hypothèses portent des impacts défavorables qu'il convient d'analyser, de mesurer et de préciser ces impacts. Cela renvoie aux études dans un niveau ultérieur. Et de préciser ce qu'on appelle réelles mesures compensatoires si le cas est puisque, après tout si le projet venait à terme, et moi je restitue un cahier. Si le projet venait à terme, il est clairement annoncé des mesures compensatoires, donc qu'estce que ça veut dire en termes d'inscription à l'Unesco ou autre. Donc, je dis à qui le souhaite que bien entendu ces interpellations sont à la disposition de tout le monde. Voilà monsieur le Président.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Merci beaucoup. Je vais passer la parole, plus directement je vais demander à Claude Brulé de faire monsieur Loyal. Merci beaucoup pour votre intervention, et maintenant la parole est à la salle, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez aux gens qui sont là, c'est-à-dire aussi bien à RTE bien sûr, que à Jean-Claude Caron ou moi-même bien sûr.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Oui bonjour, donc je vais essayer de faire comme disait monsieur le Président, de faire monsieur Loyal. Alors pour que chacun puisse profiter de ce débat public, c'est ça l'objectif, je vais vous recommander certaines petites choses de manière à ce que le maximum de personnes puisse poser les questions qui leur tracassent la tête. Pour les particuliers je vous recommande de donner votre nom et le nom de votre commune sur laquelle vous avez votre résidence. Pour les personnes qui représentent des organismes ou des associations, essayez de préciser quelle est cette association et quel est son but. Tout ceci pour pouvoir, disons être exploité au cours des Verbatim qui seront produits. Ensuite, de manière à ce que tout le monde puisse intervenir, pour le maximum de personne, essayez d'être bref. Alors, on va partir sur un temps de parole de 2 à 3 minutes et c'est valable aussi pour le Maître d'Ouvrage, bien entendu, il n'y a pas de facilité pour lui. Dans la mesure où vous avez plusieurs questions à poser, essayez d'en poser une à la fois, et vous reviendrez après pour reposer les autres questions. De la même façon, soyez quand même le plus bref possible et dans la mesure où vous sortez un point de vue, essayez d'exposer dans le temps toujours de 2 à 3 minutes, d'exposez vos arguments. Sur ce, essayez de faire le mieux possible pour que tout le monde puisse intervenir. Donc,

le débat est lancé, la première personne...

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président Nord Environnement)

Oui, bonjour Jean-Paul Lescoutre, Vice-Président de la Fédération Nord Nature Environnement et Vice-Président du Collectif CRANE et puis également le particulier qui va s'exprimer en plus du représentant associatif. La position de la Fédération sera communiquée dans les écrits qui seront fournis. Je peux déjà vous préciser que la problématique Coutiches nous préoccupe énormément. Pourquoi Coutiches ? Coutiches, c'était il y a quelques années. Dernièrement, j'ai rencontré dans le milieu associatif des anciens d'EDF, anciens techniciens qui n'ont pas hésité à me dire : "Tu sais Jean-Paul, la ligne 400 000 Volts de Coutiches, c'est la même ligne 400 000 Volts aujourd'hui avec les mêmes effets, et la même problématique électromagnétique et les conséquences qu'elle présente. C'est-à-dire que quand vous avez connu Coutiches, vous avez remarqué les effets sur le corps humain de cette agitation des molécules et du Fer contenu dans l'organisme. C'est un très gros problème, vous parliez des impacts sur les oiseaux, etc. Pour nous le premier impact, c'est celui sur l'humain. Il serait dramatique que les populations soient exposées à nouveau à cette même conséquence. On ne saurait le tolérer. C'est-à-dire que nous ne manquerons pas de préciser en enquête publique notre souhait, derrière les mesures compensatoires que vous évoquiez, qu'il y ait des bilans sanguins des populations les plus exposées. Voilà, c'est un premier point. Quant à l'intérêt technique, s'il s'avère comme le disait monsieur Caron, de la nécessité de transfert des origines alternatives des énergies, ok. Si pour le reste, c'est faciliter d'autres problématiques qu'il a dénoncées, je le rejoins bien évidemment tout à fait. La problématique Coutiches a été soulevée dans une précédente réunion par monsieur le maire de Phalempin à juste titre, il s'interrogeait, ça figure au Verbatim, je le rejoins tout à fait. Vous savez, vous vous interrogez sur le ressenti de la population, la population aujourd'hui est en difficulté financière. Ce qu'elle espèrerait c'est des tarifs EDF, ce qu'elle espèrerait c'est vivre un peu mieux, ce qu'elle espèrerait c'est que nos politiques, nos élus de tous bords fassent des choix cohérents. Comment comprendre les gouffres financiers actuels ? Un ménage qui se gèrerait de la manière dont l'État est géré depuis des décennies, il aurait des difficultés avec sa justice. Je veux dire, le coût de l'électricité pèse dans les budgets des particuliers et vous prévoyez là un projet qui engage des sommes considérables. Nous, quand on gère nos ménages, on fait attention aux dépenses, on se lancerait pas dans des dépenses inconsidérées. J'ose espérer que vous avez mesuré la portée des sommes en question. Parce que les payeurs c'est nous encore une fois...

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Posez votre question...

Jean-Paul Lescot (Vice-Président Nord Nature Environnement)
Oh, ma question... il y en aurait des dizaines de questions...

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Ben, posez en une au moins...

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président Nord Nature Environnement)

Il y a la question des coûts et il y a la question de Coutiches. Est-ce que vous prenez l'engagement ferme et définitif dans les mesures compensatoires d'un suivi sanguin des populations exposées ?

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Bon, vous reviendrez à la charge sur...

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président Nord Nature Environnement) Bien sûr, mais les exposés de la Fédération vous seront communiqués.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

D'accord, on donne la parole maintenant à monsieur Desquilbet et toujours dans un temps le plus court possible.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, merci monsieur Brulé. Donc, par rapport à Coutiches, on en déjà parlé dans ce débat. Je n'étais pas dans la région à l'époque. J'ai analysé les dossiers pour comprendre ce qui c'était passé. Ma conclusion et celle des collègues qui ont vécu cette période, c'est que à Coutiches, il y a d'abord eu un problème d'urbanisme c'est-à-dire un problème de terrains qui ont été rendus constructibles alors que les lignes avaient une déclaration d'utilité publique qui était inscrite dans le plan d'occupation des sols. Les terrains se sont bâti entre le moment où la déclaration d'utilité publique de la ligne a été prononcée et le moment où le chantier à ouvert. Donc, des gens avaient investi leurs économies dans une nouvelle maison, s'installent dedans et au moment où ils viennent de déménager, ils voient arriver les gens de l'ancêtre de RTE pour construire une ligne dont ils ignoraient l'existence visiblement, sinon je pense qu'ils ne se seraient pas installés là. Ça a conduit à une situation, je pense, de choc. Et j'ai vu les articles de presse de l'époque, une situation de stress, d'incompréhension. Clairement, cette situation ne se reproduira pas parce que on surveille les documents d'urbanisme. Aujourd'hui, on est consulté quand les permis de construire sont accordés. Et je pense que le suivi de la connaissance des déclarations d'utilité publique est mieux faite au niveau des services, qui dans les mairies, qui dans les DDT accordent les permis de construire, d'une part. D'autre part, il n'y a pas le même laps de temps non plus entre le moment où on a la déclaration d'utilité publique et le moment où l'on ouvre un chantier. Donc, je pense qu'il n'y aura pas cet effet où une ligne va arriver, alors que des gens viendraient de faire construire une maison à l'endroit où elle a été prévue. Ensuite, la question que vous posez est celle du suivi sanguin. Une des questions posée par les populations était l'impact sur leur santé avec la crainte d'être malade, et EDF à l'époque, puisque c'est EDF qui s'occupait de tout ça a mis en place, avec l'association des habitants et avec un professeur de Lille, un suivi médical où il y a eu des analyses qui ont été faites régulièrement sur une centaine de personnes et ça a duré pendant un peu plus de dix ans. La conclusion, c'est qu'il n'y a pas été trouvé d'affections qui soient imputables à la ligne. Alors, il y a eu des choses qui ont été trouvées, des carences en Fer qui ne peuvent pas être qualifiées d'Anémie parce que le médecin de l'époque m'a expliqué, mais qui sont des choses qu'un grand hématologue a expertisées et a déclaré tout à fait normal qu'on trouve dans une population ce genre de cas. De fait, il n'y a pas d'explication qui ferait que la ligne aurait créé ces soucis de santé. La leçon qu'on pourrait tirer de cette expérience de Coutiches, d'après des témoins de l'époque c'est que ça créé de l'angoisse plus que ça en enlève d'avoir ce genre de suivi médical, donc personnellement je ne suis pas favorable à ce qu'on fasse des choses de ce genre surtout qu'on va être sur des populations tellement faibles avec quelques dizaines ou quelques centaines de personnes que ça n'aura pas de valeur statistique. Donc, un suivi médical existe au niveau français, on a des administrations qui s'occupent de ça, des réseaux de veille. C'est quelque chose qui fonctionne sur une échelle de la population importante qui peut déceler des éléments, même relativement faible. Faire un suivi sur les quelques riverains d'un ouvrage n'a pas de sens statistique. Ma réponse c'est que je ne

suis pas favorable à ce suivi. Alors, deuxième point, vous évoquiez la guestion du coût. 80 millions d'euros, c'est énorme. C'est effectivement une somme qui est importante. C'est pas la somme qui va importer dans la décision de RTE, c'est ce qui est en jeu derrière ; pourquoi il faut renforcer le réseau ? C'est le fait que d'abord le parc de production évolue, et là ce projet qu'on a en France où il faut adapter le réseau à 400 000 Volts parce qu'on est en train de vivre ce que les grands penseurs appelle la transition énergétique. Donc, on est en train de changer la façon de produire de l'électricité. Vous entendez parler probablement régulièrement, le Grenelle de l'Environnement a évoqué la volonté de décarboner, donc de faire moins de productions à base de combustibles fossiles et plus d'énergies renouvelables. Et l'un des éléments majeurs dans les flux que l'on voit entre Amiens et Arras, c'est le développement des énergies renouvelables intermittentes qui est très fort en Allemagne depuis une dizaine d'années et qui commence en France, et qui se ressent sur notre réseau. Donc, le problème n'est pas tant l'augmentation de la consommation que l'évolution de la production. Les centrales de production changent de lieux et changent de façon de produire. Avant, ça produisait quand on appuyait sur le bouton. Maintenant quand on a des éoliennes et des panneaux solaires, ça produit quand il y a du soleil et qu'il y a du vent. Il faut que le réseau absorbe ces énergies pour les remettre à ceux qui en ont besoin. Et, on a aujourd'hui des faiblesses au niveau européen sur le réseau qui fait que l'on est obligé d'arrêter des éoliennes à certaines heures parce que le réseau ne permet pas d'acheminer l'énergie vers les consommateurs. Et c'est pour ça qu'on a des besoins de renforcement de réseau.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci, merci monsieur Desquilbet. Une autre question?

Jérôme Valin (Adjoint au Maire de Leforest)

Jérôme Valin, adjoint au maire à Leforest. On présente souvent la variante qui passe par ici comme le fait qu'elle passe sur la ligne existante. Or, vous disiez toute à l'heure que ce n'est pas exact vu qu'elle passera à côté de la ligne existante. Donc ma question en fait elle concerne surtout le fait que vous êtes d'accord que Leforest subira l'impact de la démolition de la ligne existante. Alors, je sais pas ce qu'elle deviendra cette ligne, qu'elle reste en l'état en attendant qu'elle se dégrade toute seule, je n'espère pas. Mais, en tout cas si on construit cette deuxième en parallèle ou dans le cadre de la variante qui est existante ici. Ça veut dire que nous subirions un double impact : l'impact de la démolition du réseau existant, parce que vous conviendrez qu'une démolition c'est aussi subir des impacts, et également l'impact de la construction de la nouvelle ligne. A ce niveau-là, est-ce que vous pouvez me confirmer ce fait que cette variante-ci, le choix de cette variante-ci impliquerait pour la ville de Leforest et pour le secteur concerné un double impact par rapport à l'autre variante qui verrait la construction d'une nouvelle ligne sans démolition. Et comme monsieur le maire le précisait toute à l'heure d'autant plus que sur la ville de Leforest ça concerne une zone naturelle qui est le bois de l'Offlarde.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Bon, monsieur Desquilbet va vous répondre...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors concrètement quelle que soit la variante Est ou Ouest, on construit une nouvelle ligne double circuit qui transporte 4 600 mégawatts, et après on enlève la ligne qui existe. Il est hors de question de laisser en l'air, vivre dans les territoires une ligne qui ne sert plus. Déjà pour des raisons toute simples de sécurité, de laisser tomber en ruine... Non, on ne peut pas... il n'y a pas le droit déjà, on est très surveillé et ça n'a pas de sens. Donc,

les impacts de démolition d'une ligne sont quand même modestes et je pense que c'est plutôt des impacts positifs parce qu'on enlève des pylônes du paysage et Dieu sait s'ils sont décriés. Il me semble que l'idée qu'on enlève cette ligne est une bonne nouvelle, a priori. L'impact du chantier est minime parce qu'on tire les fils en les mettant sur poulies. Après, on tronçonne les pylônes, on les valorise puisque c'est du métal noble. Et on enlève les fondations, en général on les arase à 1 mètre sous la surface du sol et on laisse la semelle qui a 3 ou 4 mètres de profondeur. D'abord pour un problème de coût puisque c'est très cher de creuser un énorme trou, l'impact correspondant également et enfin ça n'a pas grand intérêt d'enlever un caillou s'il n'embête personne à 3 mètres de profondeur. Donc, ça c'est le fait qu'on enlève. Après, je voulais préciser un point. On ne peut pas construire toute la ligne exactement sur le même tracé, mais on peut le faire sur des petites portions. On peut imaginer des endroits où il n'y a pas le choix de se mettre autrement que là où il y a la ligne actuellement. Et bien pour positionner nos pylônes, on les mettrait pas pile au même endroit, ce qu'on ferait c'est que dans l'axe de la ligne existante on construirait la base des pylônes. On ferait les fondations, on monterait les premiers mètres à quelques mètres du pylône qui existe aujourd'hui et pendant les semaines; il y a à peu près 3 semaines dans l'année où on peut couper les lignes Avelin -Gavrelle sans prendre de risque pour le réseau électrique. C'est les semaines de plus faible consommation en général. A ce moment-là, c'est un peu comme l'arrêt au stand en Formule 1, on ramène 300 ou 400 personnes pour traiter quelques kilomètres de lignes et en 3 semaines : le challenge c'est d'enlever les fils de la ligne existante, monter les pylônes de la nouvelle ligne, tirer les nouveaux fils et remettre sous tension. Ca on sait le faire sur quelques kilomètres, on ne sait pas le faire sur 30. Ca mobiliserait plus de gens que ceux qui, en France, savent faire ce genre de chantier. Donc, il y a des endroits et typiquement je pense, si on prenait la variante Est, et le rond-point que vous citiez, monsieur le maire, entre Evin-Malmaison et Leforest, on voit bien qu'il y a une continuité d'habitats à part ce rond-point où il n'y a pas de maison, j'imagine pas personnellement, si on faisait la variante Est —bon, c'est un pronostic —que sur cette variante-là à cet endroitlà, ça me semble le meilleur endroit pour passer de se mettre pile au même endroit. Et ça on saurait le faire sur quelques endroits de l'ouvrage.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Donc, je vous redis un petit conseil, si vous estimez que la réponse qui vous est donnée ne vous satisfait pas complètement, exprimez-vous... une autre question ?

Mr Kula (Habitant de Leforest)

Bonsoir, je suis monsieur Kula et j'habite Leforest. Je voudrais m'adresser à RTE. Dans la variante Ouest du projet, je suppose que c'est une création d'une nouvelle ligne, ne peut-on simplement faire une ligne à 200 000 Volts et couper la poire en deux ? Maintenant, si c'est vraiment à l'Ouest de l'autoroute A1, je le précise.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On a imaginé ceci, ça fait partie des variantes. Ça serait moins cher de construire une petite ligne en plus et de laisser la ligne qui existe aujourd'hui. Mais on considère que ça double l'emprise foncière de notre réseau et que ça ne nous paraît pas judicieux. Alors que le projet qu'on propose, il vise à essayer de minimiser l'impact du réseau électrique sur notre territoire. Où on considère qu'il y a beaucoup de monde qui y habite, qu'il est difficile de trouver de la place. Alors, à partir du moment où on peut remplacer une ligne qui existe par une ligne un peu plus grande, ça nous paraît meilleur que de rajouter une ligne à côté. A côté ou un peu plus loin. Donc, ça aurait pu fonctionner. Cela dit c'est pas

une ligne de 225 000 Volts qu'il aurait fallu faire, c'est quand même une grosse ligne 400 000 Volts supplémentaire qu'il aurait fallu faire. On a pris le fait aussi en compte que la ligne a aujourd'hui, elle date de 1963, elle a 48 ans en 2016-2017 elle en aura 54. Elle n'est pas en fin de sa vie et je sais que les gens sont encore très jeunes à 54 ans. Mais ce n'est pas idiot de la reconstruire à cet âge-là et puis de faire un ouvrage durable qui va répondre aux services dont le réseau a besoin pendant plusieurs décennies.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. A vous madame...

Anita Villers (Présidente EDA)

Oui, je représente l'association Environnement et Développement Alternatif, j'ai déjà participé au débat puisque je suis venue à Lille pour les questions sur l'Énergie et j'ai rédigé un cahier le n°1. Et je reviens sur les arguments, parce que la thèse que je défends aujourd'hui, c'était l'intérêt du projet. Et donc, je reviens sur l'intérêt du projet parce que vous éludez le fait que en fait ces lignes servent à servir le marché de l'énergie. C'est-àdire à capter des flux très importants de productions importantes c'est-à-dire de sites éoliens importants, ou de panneaux solaires importants. Nous avions la centrale de Gravelines qui générait des flux importants et il semblerait, sans faire un débat sur l'énergie nucléaire ou pas, qu'elle soit relativement en fin de vie disons à un horizon à 20 ans et que on est plutôt sur une tendance de petites productions qui seraient reliées au réseau et aussi de productions plus modestes qui, malgré le territoire, des économies d'énergies et des progrès dans le fait de la stocker. J'ai regardé du coup depuis le débat et donc il y a beaucoup de progrès technologiques qui n'ont pas pu avoir leur pleine mesure puisqu'on était sur une énergie pas chère et qu'on pouvait distribuer largement. Donc, je reviens sur cette hypothèse de la nécessité puisqu'on est bien aujourd'hui dans l'intérêt du projet. Et donc, en ayant relu, j'ai vu que ce débat, il est vrai, est riche et qu'il permet de s'exprimer, la preuve. Il y a, vous avez dit quelque part, la confiance. Alors, la confiance elle peut s'instaurer si derrière la décision est encore possible de peut-être l'arrêter. Et j'ai bien entendu aujourd'hui que vous avez dit que c'est le Ministre qui prendra la décision du projet ou pas, c'est le Ministre qui prendra la décision du tracé ou pas et je me demande aujourd'hui, donc après tous ces débats. Qui va aller rapporter au Ministre ? Alors c'est vous RTE qui allez faire un rapport puisque j'ai bien entendu que la Commission Particulière ne donnait pas un avis et donc qui va faire la synthèse de ce qui est en train de se dire, de tous les arguments qui remontent pour la présenter au Ministre qui prendra sa décision d'ici un bon moment. Il y a quelque chose dans la confiance là qui m'échappe. Et dernier argument, mais je l'ai oublié donc je le dirais tout à l'heure.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Le Président va répondre.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Merci madame, je voulais vous dire simplement effectivement c'est le Ministre de l'Énergie qui prendra une décision après l'enquête publique et après avis du commissaire enquêteur, le commissaire de l'enquête, et du Préfet de région qui aura à transmettre son dossier au Ministre. Donc, cela n'interviendra qu'après une enquête d'utilité publique et le débat public qui est actuellement en cours, il ne porte que sur la partie générale de la discussion et pas du tout sur un projet précis. Surtout, et je le reprécise à nouveau, nous n'avons pas en tant que Commission Particulière du Débat Public à donner un avis contrairement au commissaire enquêteur. Nous n'avons pas un avis à donner, nous aurons à établir dans les deux mois qui suivent la fin du débat, une synthèse du débat

c'est-à-dire expliquer ce qu'on a entendu et puis le Président de la Commission Nationale du Débat Public fera à peu près en même temps, dans les mêmes délais un rapport qui sera transmis à RTE et RTE aura 3 mois pour prendre sa décision sur la suite ou pas que RTE donnera au projet, mais ça ne sera qu'un étape. Et après, il y aura 2 ans à peu près de concertation à laquelle je pense vous pourrez participer d'ailleurs.

Anita Villers (Présidente EDA)

Juste donc pour terminer parce que quand même le Président de la Commission Nationale n'est pas présent donc qui lui fait ce rapport ? C'est vous ! Parce que vous avez bien dit, le débat public j'ai compris, je pratique assez les enquêtes publiques pour le savoir, mais à partir du moment où il y aura l'enquête publique, c'est que la décision de faire le projet sera prise ?

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Non, elle ne sera pas formellement prise, elle sera prise par RTE. RTE dira "oui, je continue le projet et j'ai l'intention de le faire". Mais la décision finale, c'est le Ministre chargé de l'Énergie qui la prendra après enquête publique. Donc, on en est qu'à une étape très tôt, très amont si je puis dire, dans le projet. Et vos opinions, vos points de vue sont très utiles. A la fois pour nous, pour nous éclairer également aussi pour RTE qui est présent et qui explique son dossier, mais il n'y a pas de décision qui est prise immédiatement après sauf par RTE éventuellement pour poursuivre ou pas le projet. Donc, effectivement vous pouvez tuer dans l'œuf le projet. RTE peut dire je renonce, il y a trop d'oppositions au projet. Ça ce sera à vous de le dire, mais ce n'est pas une décision qui est prise par une autorité publique, c'est une décision qui est prise par RTE.

Anita Villers (Présidente EDA)

Juste pour terminer, pour mon dernier argument parce qu'après je ne parle plus, simplement parce que j'ai beaucoup lu le dossier et j'ai bien compris la montée en puissance des différentes réunions et la dernière, c'est intéressant de penser que vous allez étudier l'enfouissement parce que c'est quelque chose qui est revenu assez souvent. Et je peux vous dire que, déjà je participe à tellement de débats et d'enquêtes, que j'ai bien compris votre démarche et que RTE va faire des propositions qui vont aller dans le sens de quelques demandes de personnes pour argumenter pour la suite du projet, on a bien compris, donc c'est intéressant d'aller jusqu'au bout.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci madame, une question?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

S'il vous plait, j'ai quand même une petite question à apporter et une réponse que vous avez posée à laquelle monsieur Giacobino n'a pas répondu puisqu'elle s'adressait à RTE.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Allez-y...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Précision pour redire avec mes mots par rapport à qui décide ? Avant le 13 juillet 2012, RTE Maître d'Ouvrage décide s'il lance le projet. Après, intervient une première décision qui est faite par le Ministre, c'est le fuseau de moindre impact environnemental. Après la concertation, c'est dire où on va mettre la ligne. Cette décision, dans nos plannings on l'a

mise mi-2013. L'idée c'est que décider de où c'est le mieux du point de vue de l'Environnement, sachant que l'Environnement c'est très large : l'Environnement humain, le milieu naturel, les paysages, les projets des territoires, leur développement. Cette décision est trop importante pour que ce soit RTE qui la prenne. Donc évidemment on va instruire, on va participer aux réunions, on va construire un dossier et pour ça on est piloté par un service de l'État déconcentré en région qui s'appelle la DREAL où il y a un service énergie dont c'est le métier de vérifier les études de RTE et de piloter notre recherche de tracé au sein de cette concertation. Donc, première décision ministérielle, c'est le fuseau. Après, il y a l'enquête publique et le Ministre prend la décision de la construction, c'est la Déclaration d'Utilité Publique. Il décide que le fuseau, soumis à enquête publique avec toutes les remarques des citoyens, l'avis de la commission d'enquête, sachant qu'il y a aussi des remarques des services de l'État, les maires qui sont prises en compte avant même qu'il y ait enquête publique. Il va dire si c'est un ouvrage d'intérêt général ou pas et qui mérite d'être construit. Donc, il y a deux décisions qui vont intervenir et il y a même une dernière décision juste avant l'ouverture de chantier qui est donnée par la DREAL qui est l'autorisation d'exécution, que je n'avais pas fait figurer dans le planning et qui est le bon pour ouvrir le chantier et qui vérifie que le tracé de détail à bien pris en compte tout ce qui a été dit pendant la concertation. Donc, on est contrôlé à trois reprises après, sachant que la décision après le débat public, c'est RTE qui la prend.

Je voulais répondre à un point sur le modèle énergétique que vous proposez celui de remplacer les unités centralisées qui existent aujourd'hui par des unités de production plus proches de la consommation. Qu'on ait, j'imagine par ville, par quartier, voire par chacun chez soi une petite unité de production électrique combinée à du stockage qui permet d'éviter d'avoir une partie du réseau. Donc, cette évolution, elle est en cours, c'est en train de se faire, pas vraiment encore sur le stockage. C'est en train de se faire sur la production avec des millions de clients résidentiels qui sont devenus consommateurs et producteurs depuis peu d'années avec notamment l'installation de panneaux solaires sur les toits des maisons ou des bâtiments agricoles. Ça va peut-être aussi le devenir au niveau du stockage avec notamment le véhicule électrique. Vous aurez une grosse batterie, certes à roulettes, mais qui passera quand même le plus clair de son temps dans votre garage branchée sur le réseau à travers la prise de courant pour recharger la voiture, mais on peut imaginer aussi pour y puiser de l'énergie quand il y a des périodes de pointes. Donc, cette transition elle existe, on la surveille, on la prend en compte dans nos études, on l'analyse. Elle va être lente, et on pense qu'elle va nous permettre des choses très nouvelles, par exemple de moduler la consommation, ce que l'on ne fait pas. Dans le pilotage du réseau aujourd'hui, on a une sorte de règle où on dit on ne coupe pas les gens, ou c'est en dernier recours, on déleste quand vraiment il n'y a pas d'autres solutions. On essaye vraiment de jouer sur la production et sur la configuration du réseau d'abord avant de couper les gens. On pourra imaginer dans 10, 20 ans de bouger la façon que vous avez de consommer, de vous aider à mieux consommer pour vous faire consommer à des heures différentes pour lancer la machine à laver, la température de votre logement qu'on pourra baisser d'un degré ou deux à certains moments de l'année. Donc, tout ça est en cours, mais c'est un rythme qu'on imagine lent qui ne va pas bouleverser le paysage électrique, il faudra quelques décennies et ça va être une adaptation profonde du réseau électrique.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, merci. Une autre question?

Mme Hélène Polak (Habitante de Leforest)

Bonjour, je m'appelle Hélène Polak. Je vais d'abord vous parler en mon nom et ensuite je

me ferais la porte-parole des habitants Leforestois proches de la ligne que j'ai rencontré et consulté. Je m'occupe surtout des humains qui habitent à côté de la ligne. Alors, je vais aborder dans la première partie le thème sur la santé. Alors, j'habite la cité du bois de Leforest, c'est une cité qui est la plus proche de la ligne, c'est une cité minière où il a fait bon vivre pendant des années jusqu'au jour où on nous a implanté une grande colonne sur laquelle on nous a posé des antennes. Les années passant d'autres antennes ont été rajoutées et j'ai ressenti un impact certain sur ma qualité de vie, me rendant la vie impossible. Je vais vous expliquer le type de symptômes que j'ai : sifflement d'oreilles, problème neurologique, crises d'épilepsie, tremblements constatés par un médecin sans trouver la cause. Actuellement, j'ai des bourdonnements continuels dans la tête provoquant des maux de tête, des insomnies, la perte d'appétit, des malaises, de la fatique, de l'échauffement de la tête, des douleurs se déplacant dans tout mon corps. Une personne de mon entourage a été hospitalisée 5 fois pour des malaises cardiaques liés à un dérèglement de son pacemaker. J'ai rencontré une maman qui m'a fait part d'une leucémie avérée de son fils actuellement mourant, celui-ci ayant passé son enfance à jouer autour de la colonne. J'ai dénombré à la cité du bois une vingtaine de personnes qui ont les problèmes comparables aux miens. Sachant que l'électromagnétisme de la ligne proposée aurait les mêmes effets, je me suis intéressée à votre projet dès que j'en ai eu connaissance. J'ai alors consulté toute la population de la zone proche de la ligne pour avoir les avis des habitants sur cette ligne parce que c'est eux qui sont concernés. Alors, en premier lieu il est apparu une très grande inquiétude en ce qui concerne la santé. En deuxième lieu, on n'admet pas le gigantisme du projet proposé dans notre cité, si près de l'habitat, on qualifie ce projet d'inacceptable. On me demande de faire circuler une pétition pour demander l'abandon de ce projet et trouver une alternative pour un projet à taille humaine. C'est ce qui a été fait, une pétition a circulé, toutes les personnes vues ont signé. Je vais donc vous la remettre en fin de séance. Nous avons recueilli 250 signatures en trois jours et nous nous y sommes pris très tard. Trois jours avant la réunion d'aujourd'hui. On a toujours attendu qu'on nous invite à une réunion, on n'a jamais eu d'invitations. Nous continuons la prospection, plus de 500 familles sont concernées. C'est énorme. Il y a 4 cités aux bords de cette ligne, évidemment les cités ne sont pas classées. Il y a une très vieille cité qui s'appelle la cité du bois, c'est la mienne. Et elles ne sont pas classées ces cités, je voudrais bien vous inviter pour voir comment elles sont. Et ce n'est pas une raison pour dire qu'il faille seulement considérer les cités classées, il y a des gens partout. Nous ferons donc notre possible pour voir toutes les personnes qui habitent près de la ligne. On les verra toutes. La proposition de la population concernée : dédoublement de la ligne concernée ; limiter la puissance actuelle 200 000 Volts ou 225 000 Volts ; on nous propose également l'ensevelissement de cette ligne face aux habitations ; les 200 000 Volts restant passant par un autre itinéraire, par exemple ligne Ouest. Remarque : je regrette qu'aucune initiative n'ait été prise par nos élus pour organiser une réunion d'information des habitants de Leforest, malgré ma demande. 9 habitants sur 10 ignoraient l'existence du projet lorsque je suis passée. Alors ma question : Allez-vous prendre votre décision en tenant compte d'abord de l'humain qui pour moi est le plus important, écoutez les gens des cités avant toutes considérations financières. Et écouter les voix des Leforestois qui se sont unanimement exprimées. Merci.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

On donne le droit de réponse à monsieur le maire.

Christian Musial (Maire de Leforest)

Juste deux mots et puis je vais vous laisser répondre, mais je vais quand même répondre à madame Polak sur la tenue de cette réunion car l'information sur la tenue de cette

réunion et sur sa nature avait fait l'objet d'un dossier dans le dernier 100 %, alors on va pas demander... C'est une attaque dirigée je crois bien savoir d'où elle vient mais là c'est pas un souci, je défie quiconque ici de dire qu'il n'a pas été mis au courant par la nature, d'une part de cette réunion et par la nature du projet. On ne va pas s'amuser à ca madame Polak, je vais laisser bien sûr RTE répondre à ces propositions. Juste pour info, j'attendais aussi, parce que j'ai l'occasion d'avoir la parole, j'attendais la venue de cette réunion pour m'exprimer à l'intention des Leforestois, ça ne servait pas à grand-chose avant la tenue de cette réunion et avant bien sûr à la présentation du projet et de m'exprimer à l'attention des Leforestois, relayer effectivement les préoccupations de chacun qui feront l'objet d'un cahier constructif, parce que c'est parfois facile de dire oui ou non et parfois c'est plus difficile de construire des propositions, en ayant aussi les vôtres parce que je suis d'accord avec vous sur l'aspect paysager et sur l'aspect sanitaire de la question. Et je l'ai dit tout à l'heure dans mon préambule, même s'il n'y a que deux habitations surplombées par la ligne, en l'occurrence au rond-point Casimir Beugnet, alors je sais pas si elles sont présentes ces personnes qui habitent au rond-point Casimir Beugnet. Je pense que ça vaut le coup quand même, et je le dis de manière provocatrice, qu'on s'en occupe de ces deux habitations-là, alors que les autres se situent à 45 – 70 mètres pour les plus proches de cette ligne, et là aussi ça vaut le coup qu'on se penche sur l'aspect sanitaire. De la même manière sur l'aspect paysager, je rejoins l'avis de madame Pohlac sur l'aspect paysager et je l'ai dit également en préambule pour rejoindre ce que disait Jean-François Caron et ça va lui faire plaisir puisque notre terril a été classé dans le top 20 d'un inventaire floristique et faunistique réalisé par la chaine des terrils qui est chère à Jean-François. Donc, effectivement il y a des richesses à prendre en compte, des richesses humaines à prendre en compte, j'entends bien également. Et oui parmi les contributions il y aura cet aspect enfouissement qui sera demandé, le coût ou alors faire dévier la ligne, j'en sais rien mais effectivement la ville de Leforest, à travers ses habitants puisque là aussi j'enverrais un courrier à chacun pour demander à chacun de s'exprimer pas par un simple oui ou par un simple non, mais par des propositions. La ville de Leforest s'exprimera et fera l'objet d'un cahier d'acteurs avec les associations environnementales. Et là bien sur, j'ai pris l'habitude de côtoyer depuis quelques temps pour vous faire part de propositions concrètes, voilà.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur le maire. Monsieur Desquilbet...

Jean-Pierre Caron (Président de l'association Bassin Minier Uni)

Non, c'était juste... C'est pas un droit de réponse pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à l'intervention de madame. Moi, on m'a demandé de faire une présentation au regard de l'inscription à l'Unesco et donc c'est ce que j'ai fait en rappelant... bon je vais pas recommencer l'intervention. Il est bien évident qu'en tant qu'individu, en tant que militant, y'a pas de différence entre un habitant d'une cité classée ou non classée, évidemment. Il n'y aurait pas des cités qu'il faut préserver parce qu'elles ont une qualité architecturale et de l'autre côté des habitants qu'on laisse tomber. Je ne pense pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus. De la même manière, quand tout à l'heure j'ai fait des remarques sur les impacts trames vertes et bleues, c'est parce que c'est dans les missions de la mission Bassin minier que de faire remonter les éventuelles contradictions entre les schémas de cohérence territoriaux, les grands schémas. Mais après, évidemment en tant qu'individu je partage la question de la santé et que le premier impact à regarder est chez l'humain évidemment. Donc, je voulais préciser ça qu'on n'oppose pas... Et puis je profite que madame de Villers ait posé cette question pour dire que la question, c'est pas automatiquement des nouvelles énergies qui remplacent les anciennes. Arrêtez d'abord

de la gaspiller cette énergie, et ça c'est quelque chose qui n'est jamais dit. La première source d'énergie renouvelable, c'est celle qu'on ne consomme pas. Et si on fait un plan massif par exemple sur l'isolation des logements et des bâtiments tertiaires, on fait chuter inexorablement l'électricité, bon donc, je le dis parce que ça n'a pas été précisé. Ce n'est pas automatiquement une énergie s'arrête et il en faut une à côté. Je sais que vous êtes au courant et je pense que dans les cahiers d'acteurs c'est quand même très important de le dire. C'est pas inéluctable que la consommation d'énergie augmente. On peut faire en sorte que la consommation on la réduise.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Caron, monsieur Desquilbet je suppose que vous voulez apporter un complément...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, quelques compléments d'information pour dire que oui l'humain est au cœur du processus. Dans le débat public, vous êtes là à parler entre êtres humains. J'ai entendu ce que vous avez dit, je l'ai écouté et j'ai pris note. Dans le débat public, on a eu plusieurs interventions déjà qui nous signalent que les craintes, les inquiétudes et le cadre de vie font que les gens ne souhaitent pas habiter près d'une ligne à Haute Tension ou qu'une ligne à Haute Tension se construise près de chez eux. Dans le projet qu'on propose, le fait de construire la ligne avec la possibilité d'utiliser un nouveau tracé permet d'améliorer, quand c'est possible, les choses, par rapport à la ligne d'aujourd'hui. Je pense typiquement à la cité du bois, là si on choisit et puis on teste, et c'est possible du point de vue technique et là il y a des tas d'études à réaliser pour vérifier. J'imagine qu'on construirait la ligne à l'ouest de la ligne existante, la future ligne serait plus loin de la cité. Donc, on est bien dans l'idée que quand on peut ajuster le tracé pour s'écarter des lieux de vie actuels et s'écarter des lieux de vie futurs dans les prévisions d'urbanisme des communes, on le fera. Et c'est vraiment la volonté qui nous anime au niveau de la perspective de la recherche de tracé. Par rapport à la santé, il y avait une soirée thématique sur le sujet alors tout le monde n'y était pas. Ce que je peux faire c'est redire la façon qu'on a de travailler sur cette question à RTE, qui est une question difficile puisqu'elle est chargée en émotion et j'ai moi aussi des enfants et je sais ce que ça peut être ses inquiétudes. On fonctionne tout simplement dans le respect de ce que disent les spécialistes du sujet et la réglementation. Parce qu'on n'est pas une entreprise de médecins, on est une entreprise d'ingénieurs, de techniciens et de mécaniciens. Donc, il y a des gens dont c'est le métier : l'Organisation Mondiale de la Santé qui a fait des recommandations, la Commission Européenne les a reprises au niveau des pays de l'Europe et l'État français l'a transcrit dans le droit, dans l'arrêté technique qui régit le réseau de transport d'électricité des limites à ne pas dépasser en champ électrique et en champ magnétique. Evidemment, on respecte ces limites qui sont là pour garantir un haut niveau de protection des populations. Après, il reste des inquiétudes et les inquiétudes sont liées ne serait-ce qu'à la proximité. Donc, le plus simple c'est que quand on peut s'éloigner des lieux de vie. Ce qu'on a également fait parce que ce sont dans les recommandations des Organisations qui gèrent les questions de la santé c'est essayer de diminuer l'exposition des populations. Donc, on a regardé la nouvelle ligne par rapport à la ligne actuelle, ce que ça donnerait. Et on voit que, par rapport à la ligne actuelle, à ce qu'on construise une ligne électrique qui diminue l'impact en terme de champ magnétique par rapport à la ligne d'aujourd'hui. Donc, vous avez en bleu guand on s'éloigne de l'axe de la ligne, quand on s'éloigne de 20 mètres, 40 mètres, 80 mètres jusqu'à 100 mètres, vous avez le niveau de champ magnétique qui est de l'heure de pointe, au moment où la ligne transporte le plus de courant parce que c'est des valeurs que l'on doit respecter en

permanence. La limite étant à 100 micro teslas, qui est l'unité du champ magnétique, aujourd'hui elle est capable de monter à 27 micro teslas quand vous êtes à 20 – 25 mètres de la ligne. Et quand vous êtes à une centaine de mètres de la ligne, vous êtes à ½ micro tesla. La ligne en projet, essentiellement parce qu'elle est un peu plus haute, donc comme les fils sont plus hauts, ils sont plus loin de vous, et que les mesures sont faites à 1 mètre du sol, elle produit un champ magnétique qui est de l'ordre de 20 micro teslas à la pointe, au moment où il y a le plus fort courant qui circule dans la ligne. Ça c'est avec les dispositions constructives habituelles, ce qu'on a regardé c'est compte tenu du fait qu'on sent bien que l'inquiétude est importante sur ce sujet, on a cherché à faire tous les efforts possibles pour diminuer le champ magnétique de la ligne en modifiant l'agencement des phases, on arrive à rééquilibrer une partie du champ et on arrive sur cette courbe verte qui est à 10 micro teslas. Donc on a une diminution importante du champ magnétique avec la nouvelle ligne. Si en plus, on arrive à l'éloigner des maisons, on va avoir, je pense, une réduction des expositions très importantes sachant que quand on arrive à ces distanceslà, le champ magnétique que vous avez chez vous produit par vos appareils électriques ou par les réseaux électriques de votre maison sont plus importants et que ce qui est mesurable à cause de la ligne à Haute Tension. Donc, on est animé de cette volonté de limiter cette exposition, de choisir un tracé qui nous y conduira et de faire tous les efforts possibles au niveau de la conception de la ligne pour diminuer les champs magnétiques sachant qu'on reste dans les limites de la réglementation et des recommandations des instances internationales et nationales sur le sujet.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Estimez-vous être comblée dans la réponse ? Excusez-moi, il y a une autre personne qui se manifeste... Vous viendrez après...

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Merci bien, Michel Rodriguez citoyen Leforestois. A titre, personnel j'ai participé à plusieurs réunions concernant ce débat, particulièrement à Hénin-Beaumont et à Courcelles-lès-Lens surtout. Et aujourd'hui, je suis à Leforest, je verrais bien si je vais aux deux prochaines réunions en fonction des réponses que vous nous apportez aujourd'hui. A chaque fois, il y a eu des interventions pertinentes de personnes qui s'inquiètent sur leur santé. Encore aujourd'hui de la part de madame Pohlac. Et aussi sur leur cadre de vie environnemental qui va être rudement dégradé : pylônes de 50 mètres de haut, 33 mètres d'envergure, 10 m² d'emprise au sol. A voir déjà l'actuelle ligne, il y a de quoi s'inquiéter. A Courcelles, j'ai bien entendu madame Annie Sasco, Directrice de l'Inserm et ancienne Directrice du CIRC. Cet éminent médecin cancérologue reconnu par tous ses confrères a été clair sur les risques encourus par les familles habitants dans le corridor qui figure sur votre plan. Corridor, si on le prend bien de 500 mètres de part et d'autre de la ligne, donc ce que vous venez de nous présenter pourquoi vous faites un corridor de 500 mètres ? J'aimerais bien que vous nous donniez la réponse et peut-être plus même. Dans le dernier journal du débat public que nous avons reçu, une de ces interventions a été transcrite, malheureusement on a oublié de mentionner qu'elle lisait un rapport et qu'à l'issue de sa lecture elle le contestait. Aujourd'hui il est indéniable et de nombreux spécialistes le reconnaissent : il y a un risque important de cancer chez les personnes vivant à proximité de ces lignes et particulièrement chez les enfants du fait de la prolifération des champs électromagnétiques et de l'échauffement des câbles. J'invite ceux qui ont internet d'aller sur les différents sites et ils verront bien ce qu'on leur écrit. Vous même, messieurs de RTE et d'EDF, vous le reconnaissez puisque vous demandez aux élus de ne pas accorder de permis de construire sous vos lignes et ce jusqu'à une distance conséquente de cellesci. J'étais l'ancien maire de Leforest à titre d'information. Les documents que vous avez

distribués à la population sont clairs : cette ligne est nécessaire pour transporter l'énergie de la France vers les pays du Nord de l'Europe et vice versa, c'est écrit dans vos documents. Ce n'est donc qu'un projet basé sur la rentabilité. On peut le comprendre mais peut-on sacrifier la santé des gens pour le compte de la rentabilité ? A cette question, les 250 signataires de la pétition de madame Pohlac y ont répondu et vous disent non. Ce matin, la presse a annoncé une nouvelle hausse de l'électricité jusqu'à 30 % dans les 2 à 3 ans à venir. C'est insupportable pour tout le monde et surtout ceux qui risquent d'être très malades à cause des champs électromagnétiques. Comme eux, je dis non à votre projet actuel. Je suis de ceux qui considèrent que la vie et la santé des gens valent tout l'or du monde. Je vous demande donc, que dans le cadre du principe de précaution d'abandonner ce projet qui n'a qu'un intérêt pécunier pour votre entreprise. Par contre, il y a l'autre solution : l'enfouissement que vous souhaitez aujourd'hui prendre en compte. Je souhaiterais que vous mainteniez cette prise en compte et que vous alliez au bout de votre propos. Certes, plus cher mais la santé le vaut bien. Sur le plan environnemental, ce matin en descendant sur la pénétrante entre Evin et Leforest, voyant la ligne traversée le rond-point donnant dans la rue Casimir Beugnet dont monsieur le maire parlait tout à l'heure et dont vous avez parlé... Pardon, et les poteaux alignés de la cité du Bois parce que là on voit jusqu'au bout de la cité du Bois, je m'imaginais ce que serait ce paysage quand il y a aura ces poteaux de 50 mètres de haut, 33 mètres d'envergure et supportant 26 câbles. Leforest est encore une rare ville au cadre de vie et à l'environnement agréable. Si votre projet se concrétise, tout sera gâché. Comme cela va se faire sur la Pévèle, à l'initiative de M. Dumont, Architecte et de l'association Chlorophylle Environnement, j'espère voir prochainement voir se créer un collectif Leforestois contre votre projet qui viendra récompenser l'action qu'a mené madame Pohlac ces derniers jours. Et dès aujourd'hui, sans polémique, j'invite le maire et ses conseillers municipaux à le rejoindre puisqu'il semblerait que monsieur Musial soit contre votre projet également. Le rassemblement de tous ces collectifs qui se créent spontanément dans ces communes concernées par ce projet permettra, si vous maintenez votre décision actuelle de réagir lors de l'enquête publique qui interviendra d'ici 2 ans. J'espère que les commissaires enquêteurs prendront acte. Enfin, et je finirai mon intervention sur cette dernière observation. Un lotissement d'une centaine d'habitations va voir le jour cette année dans la rue Basly à quelques centaines de mètres du projet. Je ne pense pas que la société Sofim, c'est le promoteur, l'indique dans sa publicité, la proximité de cette ligne, de son devenir et les dangers qu'elle peut présenter. Je pense que la municipalité, et là j'interpelle monsieur le maire, devrait intervenir auprès de ce promoteur pour que l'information soit diffusée aux futurs propriétaires et locataires qui emménageront, s'ils le souhaitent en connaissance de cause. Merci de m'avoir écouté.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci, monsieur Desquilbet va vous répondre.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Si j'oublie des points vous me les rappellerez. Donc, pourquoi 500 mètres de part et d'autre du tracé de la ligne dans le fuseau, c'est pour montrer un principe de fuseau, c'est pas du tout une restriction du champ des possibles, c'est... on a voulu illustrer, on est très en amont, on n'a pas fait les études donc on ne sait pas où la ligne va passer. Donc, il nous paraissait qu'il y avait une option qui était de se mettre à peu près où est la ligne aujourd'hui, une autre option était de suivre la ligne de TGV. Donc, les 500 mètres ne sont ni une aire d'impact, ni une zone qui cantonne les lieux où on va chercher le passage de la ligne. Si la décision est prise, la concertation qui s'ouvrira qui est pilotée par le Préfet, par un des Préfets du Nord ou du Pas-de-Calais puisqu'on est à cheval entre deux

départements, va commencer en disant quelle est l'aire d'étude, quelle est la zone dans laquelle on va cartographier les sensibilités pour chercher le meilleur tracé des points de vue de l'environnement. Et cette aire d'étude ne sera pas ce qui a été mis dans le débat public pour illustrer un principe. Donc, on n'a pas du tout aujourd'hui de restriction géographique sur l'endroit où on construirait la ligne. L'autre point, c'est que RTE n'a pas le droit ni le pouvoir d'interdire de construction de maisons sous les lignes électriques et ça se fait. Et quand on regarde la carte de Leforest, Evin-Malmaison à l'époque où la ligne a été construite en 1963, il n'y avait pas de maisons du tout, le rond-point n'existait pas, il y avait bien une route qui allait de Evin-Malmaison à Leforest, mais tout l'habitat est plus récent. Donc, notre problème par rapport aux proximités des lieux de vie humains, c'est rarement quand on construit une ligne, parce que ça nous arrive pas souvent, c'est le fait que les gens se construisent des maisons tout près, voire sous les fils de nos lignes. Ca nous embête parce que quand on entretient la ligne c'est une gêne, ca nous embête parce qu'on sait que ça va poser des problèmes dans les années à venir. Un jour, les gens vont reprocher d'avoir des fils au-dessus de leur maison même s'ils ont construit la maison à cet endroit-là ou même si les personnes à qui ils ont acheté leur maison l'avaient fait bâtir à cet endroit-là. Donc, cette question d'urbanisme on va dire, de proximité des maisons, c'est une question globale. Je sais que le Schéma Régional Climat, Air, Energie qui vise à densifier les villages et à éviter l'étalement urbain, qui fait que la campagne est peu à peu grignotée par l'habitat qui se diffuse. Parce que ça fait que les gens se déplacent moins en voiture. Ça fait des économies d'énergies. Ça fait un meilleur aménagement du territoire, donc ca devrait j'espère en tout cas, éviter qu'on ait cette construction de maisons à proximité de nos lignes. Après un petit clin d'œil, faut pas croire tout ce qui est dit sur Internet. Ça veut dire qu'il y a des autorités compétentes, il y a des médecins qui font des analyses de toutes les milliers d'études qui ont été faites sur le sujet depuis 30 ans et qui en tirent des conclusions. Quand vous êtes malade, est-ce que vous allez dans Internet comment vous guérir ou est-ce que vous allez demander à un médecin de faire un diagnostic et de vous prescrire un médicament ? Donc, notre facon de faire est de savoir qui est dépositaire de la connaissance sur le sujet et de suivre leurs recommandations. Mais je sais, et je l'ai dit à plusieurs reprises dans le débat, que la médecine "officielle", la réglementation elle a sa limite en terme de crédibilité auprès des populations, qu'on peut toujours remettre en cause. Donc, notre volonté c'est d'éviter de créer des angoisses, des inquiétudes, donc de trouver un moyen d'écarter la ligne le plus possible des maisons. Mais vous connaissez le pays, surement même mieux que moi, il y a des maisons partout, donc il y a un moment où on va pas s'écarter de certaines maisons pour aller chez d'autres, ou en tout cas s'écarter de certaines maisons pour s'approcher de beaucoup d'autres. Donc, il y aura des arbitrages à faire, on va les peser, les quantifier. Le Préfet choisira le fuseau qui fera le moins d'impact environnemental et si des préjudices sont subis par des propriétaires d'habitations à proximité de la nouvelle ligne, nous les indemniserons comme tous les préjudices, comme le dit la loi française, qui doivent être indemnisés par le Maître d'Ouvrage.

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Vous m'excuserez monsieur, mais vous ne m'avez pas convaincu. Ce que vous venez de dire, ce que le dit tout haut, je le dis au micro, vous allez les indemniser pour aller se faire soigner à l'hôpital. Vous avez parlé de la maladie. Madame Sasco, je ne la connaissais pas Mme Sasco, je l'ai rencontré à Courcelles-lès-Lens, vous étiez là, vous étiez derrière la tribune comme à chaque fois. Mme Sasco a été claire, elle a même défendu ses paroles à l'encontre du médecin de la Santé qui était à côté de vous, le médecin d'EDF ou RTE je ne sais plus exactement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'était le médecin du travail de RTE.

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

C'est bien ça. Ensuite vous avez bien dit, et je me souviens et je vous revois à la tribune en train de le dire : "ce n'est pas nous qui interdisons" comme vous venez de le dire de la construction "nous conseillons, nous demandons au maire des collectivités de ne pas signer de permis de construire à proximité de nos lignes à Très Haute Tension." Reconfirmez-le aujourd'hui.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Disons que quand on est consulté, on conseille au maire de ne pas le faire évidemment. Parce qu'on sait que c'est créer des ennuis par la suite. Après, il y a le maire et il y a la Direction Départementale des Territoires...

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Donc, vous reconnaissez quand même derrière cela qu'il y a des risques. Ensuite, votre corridor de 500 m. Excusez-moi et après je m'arrêterai. Votre corridor de 500 m, vous dîtes que médicalement c'est pas reconnu bien entendu, vous défendez votre cause à juste titre, c'est votre métier. Néanmoins, lorsque vous êtes à moins de 500 m ou 500 – 600 m de ces poteaux de 50 m avec 26 fils, et aujourd'hui il y en a 6, il va y en avoir 26. 6 x 4, 24 pardon. Il va y en avoir 24, croyez-vous vraiment que c'est agréable aux personnes qui sortiront de chez eux de voir ces fils, de voir ces pylônes qui auront augmentés de 10 m de haut et 33 m d'envergure, c'est inimaginable. Je vais vous poser une simple question et je m'arrête là : est-ce que vous habitez à proximité d'une ligne à Très Haute Tension monsieur le Directeur ? Je suppose que non, merci.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Pour vous dire exactement où j'habite, j'habite près d'une voie ferrée où il y a un caténaire et j'habite à quelques centaines de mètres d'un énorme incinérateur d'ordures. Donc, j'ai mon lot d'infrastructure d'intérêt général à proximité de mon domicile. Je ne crois pas qu'il y a de ligne à Très Haute Tension, mais peut-être.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

On va passer à une autre question...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, je comprends parfaitement!

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Encore?

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Ben oui, pensez... J'espère M. Loyal que vous allez me laisser aller jusqu'à la fin de mon propos... Pensez quand même à ces 600 parce que tout à l'heure Mme Pohlac a parlé de 400 – 500 logements, il y a d'autres qu'on n'imagine pas, je pense qu'il y en a d'autres qui se trouvent à proximité d'Evin-Malmaison qui ne sont pas Leforestois qui sont Elvinois. Des logements qui sont un peu à l'écart de Leforest mais qui sont à proximité de cette ligne à Très Haute Tension, c'est donc probablement 600 à 650 logements Leforestois qui

sont concernés. Donc, pensez quand même à multiplier par 3 ces 1 800 habitants, merci.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Je vous remercie, je vais faire un petit conseil, de manière à être bien enregistré, essayez de mettre le micro le plus près possible de votre bouche, je vous en remercie.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Si je puis me permettre, il y a avait un des points, une question à laquelle je voudrais apporter une réponse parce que je l'ai déjà entendu et que je voudrais rectifier très clairement. C'est l'idée que RTE construit la ligne pour s'enrichir ou pour se faire de l'argent. Concrètement, la ligne va coûter 80 millions d'euros à RTE et si on voulait s'enrichir on la construirait pas, on ferait une économie de 80 millions d'euros. Alors qui payerait les pots cassés ? C'est les gens qui seraient coupés quand le réseau ne serait pas suffisant pour les alimenter. C'est le fait que comme on va arrêter des centrales régulièrement parce que le réseau ne permettra pas de récupérer leur énergie, on va démarrer des centrales plus chères pour les remplacer, donc l'énergie sera plus chère pour tout le monde. Donc, quelque part cette ligne elle n'est faite que si elle est d'intérêt général, que si elle conduit que si le prix du courant électrique baisse parce que le réseau sera plus efficace pour acheminer l'énergie des centrales moins chères. Donc, c'est pas RTE qui s'enrichit sur ce genre d'ouvrage, nous on n'a pas à s'enrichir puisqu'on est régulé. Alors, vous n'étiez peut-être pas à la réunion à Lille, mais la Commission de Régulation de l'Energie l'a expliqué : on est une entreprise de service public et le tarif est fixé pour nous donner les moyens de faire notre mission et on est surveillé là-dessus. Donc, on n'a pas de possibilité de faire des bénéfices au-delà de la valeur qui est fixée par le régulateur, et si on fait des bénéfices, le tarif est diminué pour que vous paviez le courant moins cher pour qu'on restitue ces bénéfices à la collectivité. Donc, on ne crée pas de la richesse pour RTE en faisant des chantiers de construction de lignes. Et si vous regardez les pays où les compagnies de transport d'électricité ont été privatisées. Il y a eu la Californie il y a une quinzaine d'années, et bien ce qui s'est passé c'est que la compagnie a arrêté d'investir et le réseau s'est cassé la figure, et les gens étaient coupés.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Une autre question? Celui qui a le micro, allez-y...

François-Xavier Catteaux (Délégué Régional de Cap 21)

Bonsoir, je suis François-Xavier Catteaux, Délégué Régional de Cap 21 qui est le parti écologiste présidé par Corine Lepage. On a étudié en détail le dossier du Maître d'Ouvrage et on tient à faire part publiquement de nos réflexions quant à l'opportunité du projet, et cela va rejoindre un petit peu ce que disait Mme de Villers d'EDA. Régulièrement dans le document, il y a un amalgame qui est fait entre énergie et électricité. Ce qui entame, je pense, involontairement, la compréhension des enjeux auxquels est sensé répondre le projet. La confusion, elle est entretenue, notamment page 27, sur l'évolution de la politique énergétique européenne et notamment sur les objectifs de 3 x 20, le célèbre paquet Energie-Climat. Il est question dans cet engagement européen pris par la France, en page 27 de 20 % d'énergies renouvelables qui deviennent en page 28, 20 % d'électricité renouvelable. Je rappelle quand même que s'il y a 78 % de notre électricité qui est d'origine nucléaire, cette électricité, elle, ne représente en réalité que 20 % de l'énergie. D'autre part, dans le paquet Énergie-Climat vous avez 20 % d'efficacité énergétique, alors que vous estimez que la demande énergétique ira croissante. Alors, il n'y a-t-il pas là une contradiction? Quand on évoque la question du développement des énergies renouvelables, il est souvent question de biomasse qui n'a pas vocation à être transformée en électricité mais plutôt en chaleur, chaleur qui représente, elle 40 % de l'énergie consommée finale. Donc, le développement des énergies renouvelables ne se traduira pas forcément par une augmentation des flux d'électricité, sauf à satisfaire aux grands échanges européens dont il est en fait essentiellement question ici dans ce projet. beaucoup plus que les enjeux tout à fait louables annoncés au départ du projet, à savoir la sécurité de l'approvisionnement et le développement de ces énergies renouvelables. Nous considérons aujourd'hui que le modèle de production électrique actuel, organisé en grosses productions nucléaires de surcroit, suggérant des autoroutes de transport, n'est plus pertinent aujourd'hui pour organiser cette transition énergétique dont vous parliez dans notre pays et dans notre territoire. Nous pensons, au contraire, que notre modèle de production énergétique et électrique doit se décentraliser pour répondre au plus près à l'équation production / consommation en développant enfin l'autoconsommation. Vous parliez des panneaux solaires implantés sur les toitures, on ne peut toujours pas consommer cette électricité qu'on produit. Donc, le réseau n'étant là que pour évacuer ou pour fournir la différence entre la production et la consommation. Donc, le meilleur moyen de limiter les nouvelles constructions est de travailler à l'échelle territoriale sur la production décentralisée, la maîtrise de la consommation, l'équilibrage des réseaux de distribution intelligent, on parle de smart grid dont il est un peu question dans le dossier de maître d'ouvrage mais pas assez à notre avis et l'interconnexion des différents réseaux de transport sur les puissances actuelles. Il nous faut donc un aménagement énergétique et électrique de nos territoires, constitué de nationales et de départementales et non de ces autoroutes de transport à Très Haute Tension qui balafrent notre paysage et encouragent tous les gaspillages. Le modèle de transport que vous souhaitez développer avec ce projet de dédoublement de la ligne et de triplement de la puissance n'est pas cohérent avec la diversification attendue du modèle de production électrique de demain, que celui-ci ait lieu dans 6 mois ou dans 5 ans. Nous passerons également d'un modèle électrique centralisé autour de 19 sites à une multitude de sources d'approvisionnements de moyenne puissance qu'il nous faudra bien interconnecter pour répondre, d'une part aux contraintes d'intermittences de certaines énergies renouvelables mais également par solidarité entre les territoires, y compris européens. Vous l'avez compris, pour Cap 21, il n'est pas question de défigurer ou d'enfouir. Nous considérons que ce projet n'est pas opportun et demandons à ce que les 80 - 89, 95 sur le site internet, voire 480 millions si on devait l'enfouir soient affectés au renforcement et à l'enfouissement des lignes de distribution pour assurer vraiment la sécurité de l'approvisionnement de l'électricité dont vous réclamez en objectif de ce projet. Donc, cette position de Cap 21 sera formulée dans un cahier d'acteurs que nous sommes en train de finaliser et pour lequel nous souhaiterions deux réponses à deux questions très concrètes : quelles sont les mesures d'efficacité énergétiques prises par RTE dans sa propre activité? Donc, je rappelle quand même que la perte énergétique liée au transport d'électricité correspond en 2009 à 32 Térawatts heure. 32 Térawatts heure ça dit peut-être pas grand chose à tout le monde, c'est l'équivalent de production de 4 tranches nucléaires. Donc les mesures d'efficacité énergétique. Et quelle est la part du budget de RTE affectée à la maintenance et au dépannage des lignes, notamment suite aux intempéries qui justifieraient en dehors des questions de santé bien évidentes de l'enfouissement des lignes ? Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci. Monsieur Desquilbet, à vous...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Merci. Je pense qu'on n'est pas loin d'être d'accord sur beaucoup de points. Et il y a des

phrases entières de votre cahier d'acteurs que je reprends volontiers à mon compte et c'est ce que dit notre entreprise. L'évolution que nous vivons depuis plusieurs années des flux dans nos ouvrages électriques, c'est bien lié à l'évolution de la production. C'est pas des nouvelles centrales nucléaires qui ont été construites depuis 5 ans qui font que le transit dans la ligne Avelin - Gavrelle a autant augmenté entre 2005 et 2010. Et ce n'est pas le marché à lui tout seul. Qu'est ce qui fait que dans le marché, c'est-à-dire à l'interconnexion entre pays, on a des augmentations de flux, c'est parce qu'on a des énergies qui sont disponibles dans d'autres pays à des moments où c'est intéressant pour la France d'aller les chercher. Et c'est souvent de l'énergie renouvelable. Donc dire l'énergie renouvelable est une énergie locale et l'énergie centralisée, c'est du nucléaire ou c'est du gaz, c'est pas du tout comme ça! Les centrales allemandes, les centrales solaires dans des champs, elles sont raccordées au réseau Très Haute Tension, les centrales éoliennes sont raccordées au réseau Très Haute Tension. En France, l'appel d'offre du gouvernement pour construire des centrales off-shore, c'est forcément raccordé en 400 000 Volts parce que ce sont des champs d'éoliennes de 500 mégawatts. Donc, la production renouvelable n'est pas forcément décentralisée. On pourrait se dire : "faisons des éoliennes de 12 m de haut et mettons-en dans tous les jardins". Ca changera complètement la donne sûrement des flux sur le réseau. Mais aujourd'hui l'énergie renouvelable qui est construite, c'est une énergie renouvelable qui ne peut fonctionner que si elle est injectée sur le réseau de transport où elle peut être répartie sur l'ensemble du territoire où elle peut trouver un utilisateur. Et aujourd'hui l'Europe souffre de faiblesse du réseau électrique européen qui fait que l'on n'arrive pas à absorber les énergies renouvelables. Il y a des centrales qui sont construites, des éoliennes qui sont construites qui n'arrivent pas à tourner parce qu'il n'y a pas de réseau pour récupérer leur énergie et l'amener jusqu'à un consommateur. Donc, à ceci près du début, la fin me va bien. On développe le réseau en Europe aujourd'hui essentiellement pour intégrer des nouvelles énergies intermittentes et pour créer des solidarités territoriales au-delà des pays. Alors, après, il y avait un autre point qui m'avait titillé. L'efficacité énergétique, c'est une excellente question puisque c'est un projet pilote. C'est le premier qu'on fait en France où on va essayer de construire une ligne qui perd moins d'énergie en route. Vous avez cité un chiffre que je vais rectifier un petit peu, c'est transport plus distribution. Le réseau de transport, on perd 11 Térawatts heure, 11 milliards de kilowatts heure, ça représente 2,3 % de l'énergie transportée sur notre réseau. Ca représente en gros un réacteur nucléaire. Donc, faut imaginer que quand vous transportez les 500 milliards de kilowatts heure nécessaire pour toute la consommation de la France, il y en a 11 c'est-à-dire 2,3 % qui est perdu en route sur le réseau de RTE. Il y a 20 ans, on n'a pas dimensionné le réseau pour essayer de diminuer ces pertes. C'était fatal, les fils chauffent quand le courant passe dedans. Aujourd'hui, alors que la politique énergétique cherche à diminuer la consommation d'énergie, à être plus efficace, on cherche également à rendre le transport d'électricité plus efficace. Pour diminuer les pertes en ligne, le moyen constructif c'est de diminuer la résistance électrique des ouvrages. Et pour ça, il faut augmenter le nombre de fils. Donc, c'est une question récurrente qui est posée depuis le début du débat que j'ai déjà eu deux fois. C'est sur les 4 fils qu'on met, dans nos faisceaux quadruples, il y a un des fils qui est uniquement là pour diminuer les pertes dans le réseau. Les 4 600 mégawatts qu'on veut transporter, ils passeraient sur 3 fils. D'ailleurs, la ligne qui va de Arras jusqu'à Amiens, il n'y a que 3 fils. Mais, c'est une ligne qui a été inventée il y a une vingtaine d'année. Aujourd'hui, on veut perdre moins d'énergie en route pour des raisons, et bien que ça fait moins d'énergie à produire, ça fait moins de coûts pour nous, donc pour vous quand vous payez le tarif. Et parce que c'est la politique énergétique qui veut qu'on maîtrise les consommations d'énergie. Donc, le réseau de transport étant un gros consommateur d'énergie en France, on cherche à diminuer cette consommation, d'où cette action qui répond exactement à "qu'est ce que vous faites à RTE pour diminuer votre consommation d'énergie ?". On fait beaucoup d'autres choses, je pourrais en parler des heures. Mais très vite, juste un point, c'est le niveau de tension. Plus la tension est haute, plus le courant est bas pour transporter une puissance donnée. Puisque la puissance, c'est le produit de la tension par le courant. En Allemagne, ils ne parlent pas de réseau de 400 000 Volts, ils parlent de réseau 380 000 Volts. Nous on est passé à 400 000, on pousse un petit peu la tension, ça veut dire on baisse le courant, on augmente la tension de 5 %, on baisse le courant de 5 %, et bien sur les pertes joules, on gagne le carré puisque c'est R², les pertes. Donc, on a un réseau français qui perd beaucoup moins d'énergie que le réseau allemand parce qu'on a eu l'astuce de monter la tension à 400 000 Volts. C'est une des actions, il y en a d'autres qui sont beaucoup plus techniques que je ne vais pas détailler ce soir à moins que vous ne me posiez la question.

Claude Brulé (Membre de la CPDP) Merci.

Jean-Paul Lescoutre (Vice-Président Nord Nature Environnement)

Jean-Paul Lescoutre, Vice-Président de la Fédération Nord Nature. Je voulais vous dire que je ne suis pas satisfait bien évidemment de votre réponse tendant à dire que vous n'accepteriez pas le suivi sanguin des populations exposées. Vous avez entendu les réactions dans la salle, tout le monde y est très attaché. Et j'invite les personnes qui auront à s'exprimer, de ne pas hésiter à le faire dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu au cours de cette enquête publique. Si le projet devait avoir lieu, la Fédération Nord Nature envisage, a priori, le tracé le long de l'autoroute qui exposerait, de manière plus furtive, les citoyens à cette exposition dangereuse. Il va de soi que dans cette hypothèse, à l'arrivée, au Sud et à la sortie au Nord, il conviendrait des aménagements qui soient adaptés parce que là il y aurait promiscuité avec habitations ou autres. Ça c'est une hypothèse, sinon je rejoins tout à fait les analyses qui ont déjà été formulées. Dans votre schéma initial, vous présenté Gravelines en tête de réseau, là-haut. Pour combien de temps encore ? Pour combien de temps encore votre schéma sera-t-il celui-là ? Peut-être est-il prématuré de réaliser ce projet aujourd'hui.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci. Monsieur Desquilbet veut répondre ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Sur l'échéance du projet, c'est une question qu'on nous a déjà posée et qui est sur le thème de la soirée sur les caractéristiques, de la raison d'être du projet. Pourquoi annoncer 2017 ? Je vais vous dire, très concrètement parce que c'est le plus rapide qu'on arrive à faire, vu qu'on est pris par surprise dans ces évolutions de flux sur le réseau. L'évolution de la production de l'énergie en Europe avec la production de centrales à gaz et de construction de nouveaux champs d'éoliennes est tellement rapide, qu'on n'a pas pu la prévoir. En 2005, on n'imaginait pas qu'on aurait aujourd'hui les flux qu'on a entre Arras et Lille. On a été pris par surprise, quelque part en 2009, et en 2010 on a fait des études et on a vu qu'il était temps de renforcer notre réseau. Donc, de notre point de vue, on est dans des situations où on est pressé, donc on fait au plus vite. Si on avait pu mettre en service en 2015, la ligne aurait déjà été très utile en 2015. Donc, pour nous, il est hors de question d'attendre, de dire qu'on va se donner 5 ans de plus pour vérifier qu'on est vraiment embêté et qu'il y a bien des risques de grosses coupures, non, non, c'est dès maintenant qu'on a déjà des embêtements, que nos dispatcheurs font des prouesses pour que quand les flux sont importants on essaie d'aménager le réseau pour ne pas prendre trop de risques d'avoir des coupures. Donc, on n'est pas du tout dans des hypothèses fumeuses à horizon de 10 ans. On est dans le quotidien du réseau et ça je voudrais que vous en ayez bien conscience.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci, monsieur Desquilbet. Est-ce que ça répond à votre interrogation ? Bon, on aura peut-être l'occasion d'y revenir. A vous, oui, vous attendiez depuis un moment monsieur.

Cyril Guilbert (Comité RPEL 59, Tourmignies)

Bonsoir, Cyril Guilbert du comité RPEL 59 du petit village de Tourmignies. Tourmignies qui est aussi très très concernée par le passage de cette ligne. Je voudrais revenir justement sur la santé parce que vous avez dit plusieurs fois qu'il n'y avait pas de statistiques avérées, qu'il n'y avait pas de données scientifiques sûres et certaines. Vous avez même cité l'OMS. Je vais aussi citer l'OMS. L'OMS a déclaré que les lignes à Très Haute Tension produisaient un champ possiblement cancérogène pour l'être humain, donc il y a bien possiblement, mais il y a bien la phrase suivante sur ce que ces champs peuvent produire. Et je citerais une étude qui est restée fameuse et qui est une étude anglaise d'Oxford de 2004. C'est une étude de fond réalisée sur plusieurs années, sur plusieurs familles vivant près des pylônes et qui a statistiquement, c'est une étude qui a produit des chiffres statistiques, démontré qu'il y avait un pourcentage plus élevé d'enfants atteint de leucémie parmi les familles qui vivaient près de ces pylônes. Donc, quand vous dîtes qu'il n'y a pas de preuves scientifiques, il y a quand même des données de base qui devraient tous nous alerter.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci, monsieur Desquilbet à vous, si vous voulez répondre.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui alors, l'étude que vous citez est effectivement très connue. Elle a fait l'obiet de beaucoup de publicité à l'époque quand elle est sortie, l'étude de Gérald Draper qui est professeur à Oxford et qui a travaillé d'ailleurs avec la compagnie d'électricité anglaise, National Grid pour publier ces statistiques. Donc, l'étude elle est publiée en 2004. Ce qui a été comparé, c'est la distance en mètre entre le lieu d'habitation des enfants à la naissance et les lignes de transport d'électricité. Ce que les scientifiques considèrent comme une mesure d'exposition assez médiocre. Parce qu'on ne sait pas quel était le transit dans la ligne, on ne sait pas combien de temps les enfants y ont vécu, est-ce qu'ils ont déménagé après ? Donc, de fait, il y a eu la découverte d'une corrélation statistique qui a montré qu'il y avait dans la bande de 200 mètres autour de la ligne environ 1,7 fois plus de leucémies que quand on était au-delà de 600 mètres de la ligne. C'est une question sérieuse, réelle, importante qui fait que deux des projets de recherche sont lancés au niveau européen pour mieux comprendre ce phénomène. Essayer de l'expliquer, parce que beaucoup de choses peuvent l'expliquer. Après, dans l'étude Draper ils se sont demandé ce qui se passait entre 200 et 600 mètres de la ligne. Ils ont trouvé une corrélation également, 1,3 fois sur la leucémie des enfants. Ce qui pose question puisqu'à ces niveaux là, il n'y a plus de champ magnétique, à 200 mètres et jusqu'à 600 mètres. Donc, ce que conclue monsieur Draper à la fin de son étude, c'est que c'est pas le champ magnétique qui est la cause de ce surcroît de leucémies, c'est autre chose. Alors, qu'est ce qui fait que la présence d'une ligne autrement que par le champ magnétique pourrait expliquer que ces leucémies surviennent. Les hypothèses c'est plutôt que ce n'est pas la présence de la ligne, mais c'est que les caractéristiques des populations qui habitent dans ces territoires. Alors, on peut imaginer que dans ces territoires il y a la majorité des gens qui habitent où il y a des lignes à Haute Tension ont des risques de

leucémies légèrement supérieurs parce que ça se compte en quelques dizaines de cas sur la dizaine de milliers qu'a analysé l'étude de Draper. Ensuite ce que je pourrais dire, c'est qu'un collègue de l'étude signataire, madame Kroll a publié en 2010 une même analyse de ces mêmes données qui porte sur l'ensemble des cas de cancer de l'enfant sur 30 années précédentes en Angleterre. Elle a regardé avec la compagnie de transport d'électricité quel était le transit dans les lignes, quel était le niveau de tension pour faire un calcul du champ magnétique réellement mesurable aux lieux d'habitation des enfants. Et là les résultats, c'est que les données ne sont pas statistiquement valides. C'est-à-dire qu'il y a plus de corrélation. Ce qui est une nouvelle preuve, on pourrait dire ou une nouvelle explication du fait que c'est pas le champ magnétique de la ligne, ce n'est pas la cause de ce surcroît de leucémies qui est réelle, qui n'est pas importante, puisque dans l'étude Kroll, elle arrive à 2 cas sur 10 000 de départ. Donc, c'est une question qui est posée aux chercheurs clairement, la question d'ailleurs, le virage qu'a apporté l'étude Draper sur ce sujet-là était le fait qu'il fallait trouver d'autres explications que le champ magnétique pour comprendre pourquoi on mesurait ce surcroît de leucémies. Et qu'il était probable que les statistiques ne soient pas liées à la ligne, mais plutôt aux caractéristiques des populations qui habitent dans ces endroits-là. Et pour l'anecdote si vous lisez cette étude Draper dont d'ailleurs la commission sur un autre débat de RTE avait produit une traduction en français, on voit que les statistiques montrent que les cancers du cerveau diminuent. C'est à dire que les enfants qui habitent à moins de 200 mètres des lignes à Haute Tension ont statistiquement moins de cancers du cerveau que les enfants qui habitent loin des lignes. Alors, c'est évident qu'on va pas prétendre que la présence de la ligne empêche d'avoir un cancer du cerveau, c'est parfaitement idiot. C'est simplement le fait qu'on est dans des niveaux statistiques avec des populations de dizaines de milliers et on arrive à quelques cas. C'est des résultats qui sont tellement sensibles, qui sont d'une validité statistique qui sont très limités dans l'étude Draper et qui n'est plus vrai dans l'étude Kroll de sa collègue qui a été publiée en 2010.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci. Une autre question?

Jean-Marie Thibault (Habitant de Tourmignies)

Oui, Jean-Marie Thibault, Tourmignies. C'est plutôt une question, oui une question pourquoi la préservation des forêts, et je pense notamment à Phalempin passe avant les risques de problèmes de santé pour les enfants et les adultes ?

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, c'est à vous.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors c'est pas dit, déjà ! C'est une proposition, on peut prétendre le contraire. Aujourd'hui, factuellement, il y a des espaces qui sont protégés qui font l'objet de signature de documents par des Ministres, ou des Directions de l'Environnement qui font qu'on ne peut pas y aller. Et il y a d'autres endroits qui sont pas protégés. Et clairement, un lieu de campagne où il y a de l'habitat diffus, il n'y a pas d'interdiction pour y construire une ligne. Alors pour la forêt de Phalempin, je n'ai pas l'information en tête, mais je sais que dans le territoire il y a le Bois de l'Épinoy, une forêt de protection, on n'a pas le droit d'y construire de ligne. Alors peut-être qu'on a le droit de construire une ligne dans la forêt de Phalempin, peut-être que ce sera la meilleure possibilité et que ce sera le choix qui sera fait en concertation.

Jean-Marie Thibault (Habitant de Tourmignies)

En tout cas, ça permettrait de passer à l'Ouest de l'agglomération de Tourmignies sans problème en empiétant de 200 mètres sur la forêt et en plus cette forêt dissimulerait le poteau. Donc, cette forêt dissimulerait le poteau qui serait dans cette forêt, quoi et ça permettrait d'éloigner la ligne de 500 mètres de l'agglomération de Tourmignies.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est une idée, enfin je prends note on peut voir si c'est faisable.

Jean-Marie Thibault (Habitant de Tourmignies)

Autre chose si vous permettez, tout à l'heure vous disiez que la première étape, c'est vous qui dîtes "on fait le projet", la deuxième étape c'est le Ministre qui va choisir le fuseau, ce que je ne comprends pas c'est que c'est le Ministre qui va d'abord choisir le fuseau Est – Ouest avant la troisième étape qui sera de valider l'opportunité de la nécessité du projet. Je comprends pas le sens des choses.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, le fuseau c'est pas entre l'Ouest et l'Est, c'est beaucoup plus précis que ça. C'est à peu près à 200 mètres près, le fuseau. Donc, dans les variantes, on sait exactement entre quels hameaux on passe. On n'est pas encore à l'emplacement précis des pylônes puisque ça c'est vu après, mais on est plus précis que les variantes soumises au débat public.

Jean-Marie Thibault (Habitant de Tourmignies)

Excusez-moi, j'ai confondu fuseau et tracé.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Donc, on appelle ça le fuseau de moindre impact environnemental. A certains endroits, il fera peut-être 50 mètres de large, et à d'autres endroits, il pourra en faire 500 s'il n'y a aucun problème ou que tout est indifférent ou égal. Après, ce qui est validé au moment de la déclaration d'utilité publique, c'est beaucoup de choses : il valide que l'ouvrage est d'intérêt général, c'est le sens de l'ouvrage ; il valide aussi le fait que c'est le tracé soumis à l'enquête publique, éventuellement modifié après l'enquête publique en fonction des remarques faîtes par les gens et l'avis du commissaire enquêteur qui fait que c'est bien ce tracé-là qui doit être construit. C'est plus l'opportunité qui est validée à ce moment-là, c'est vraiment le fait qu'on peut construire la ligne à l'endroit où c'est prévu.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci, monsieur Desquilbet.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Attendez... un dernier point juste ... le Ministre il ne va pas juste venir passer ces soirées à discuter du tracé, donc il confie cette tâche au Préfet. Donc, formellement c'est le Ministre qui signe mais c'est les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais qui vont piloter cette recherche du tracé et qui vont proposer au Ministre le fuseau de moindre impact. Je voulais leur redonner leurs places très éminentes dans ce processus.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Une question ici...

Mr Kula (Habitant de Leforest)

Vous parlez des tracés, que les tracés sont prêts apparemment, à quelques mètres près. Comment se fait-il qu'on nous les présente pas parce qu'avec un projet comme le vôtre c'est pas sur 18 mois que vous allez tracer les plans. Donc, aujourd'hui, les tracés des lignes, ils existent ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, non... C'est au moment de l'enquête publique que le tracé sera près en 2014. Aujourd'hui, on n'a pas de tracé du tout. On a deux principes, mais on n'a pas fait des études très précises.

Mr Kula (Habitant de Leforest)

Parce qu'on est quand même début 2012, pour arriver en 2014 il vous reste plus beaucoup de temps, vous allez quand même pas décider ça en deux temps trois mouvements.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Deux ans, on a le temps de faire des choses quand même il me semble.

Mr Kula (Habitant de Leforest)

Ah bon? Ok...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Enfin, je sais pas... je pense qu'on peut en deux ans faire une belle étude environnementale, faire une étude de concertation riche pour choisir ensemble un tracé qui convienne.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

C'est le problème de RTE ça monsieur, c'est leur problème !

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

C'est sûr que si vous avez l'habitude du TGV par exemple, c'est beaucoup plus long. Mais c'est pas le même impact. Pour construire une voie de TGV, qu'RRF achète le terrain, alors que nous on n'achète pas le terrain, on implante les pylônes avec des conventions avec les propriétaires des terrains et on fait des conventions pour les parcelles qui sont surplombées. Mais les propriétaires restent propriétaires du terrain, donc l'impact sur le foncier est beaucoup moindre. Il n'y a pas de remembrement à faire pour construire une ligne 400 000 Volts. Quand vous construisez une ligne TGV il faut faire un remembrement. Il faut reconstruire toutes les routes, faire des points, des tunnels pour toutes les connexions de voiries, c'est beaucoup plus compliqué. Donc, sur une ligne de transport d'électricité, on doit cartographier les sensibilités du territoire pour chercher à les éviter : éviter, réduire, compenser. C'est réduire, éviter les impacts et ça en un an c'est fait. Et je pense que c'est pas sain d'y passer 5 ans parce que déjà l'incertitude sur la localisation du premier projet pèse sur le développement des territoires. Vous avez les communes, les acteurs économiques ont des projets de créations de zones d'activités, d'extension d'habitats donc plus tôt on sait où la ligne va passer, plus tôt ça libère les autres options de passages pour aménager le territoire sur ces autres options. Donc, je pense que l'intérêt est de pas trop traîner dans ces phases-là. On prend le temps qu'il faut, mais deux ans ça paraît largement suffisant.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Une autre question?

François Suzic (Habitant de Leforest)

François Suzic j'habite Leforest. On a beaucoup fait mention de la possibilité d'enfouissement de cette ligne, mais par contre ce qui n'a pas été évoqué : est-ce qu'il est possible d'envisager un panachage de zones où par exemple la ligne serait aérienne, et des zones où il y aurait un enfouissement ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, techniquement tout est possible aujourd'hui. Il y a dix ans ce n'était pas le cas. Il y a dix jours je vous aurais dit : "en 400 000 Volts on ne sait pas construire du souterrain." Les projets de la technique et notamment la recherche qui a été fait par RTE et financée par RTE chez des cabinets français font qu'on dispose aujourd'hui du matériel pour construire des liaisons souterraines 400 000 Volts. A ce niveau de puissance, ça n'existe pas dans le monde. Les plus puissantes sont plus modestes. Là, on atteindrait un ouvrage d'emprise au sol qui ferait à peu près 15 mètres de large, 13,5 mètres de tranchée où on aurait 20 mètres de servitudes où il ne faudrait pas planter d'arbres, il ne faudrait pas construire de maisons. Donc, on est en train d'étudier concrètement à quoi ça ressemblerait techniquement, les problèmes que l'on aurait dans le réseau électrique pour piloter un objet technique aussi nouveau et aussi compliqué. Et qu'on pense que c'est techniquement accessible, même si ça n'a jamais été réalisé sur terre. Ce qu'on pense aussi c'est que le coup correspondant qui est de l'ordre de 10 fois de la technique aérienne par kilomètre construit, fait que c'est pas une technique adaptée pour des niveaux de tension de 400 000 Volts, et en particulier à ces niveaux de puissance. Donc, notre projet, c'est un projet qui est totalement en aérien. Avec l'idée de faire des mesures de compensations pour effacer des réseaux de niveaux de tensions plus faibles, c'est-àdire de les reconstruire en niveaux de tensions souterraines pour un coup qui est abordable pour la collectivité. Puisque c'est de l'argent public tout ça. Et faire qu'on essaye de compenser ces impacts de cette nouvelle ligne qui est plus grande que l'ancienne en améliorant le cadre de vie en enterrant beaucoup de petits réseaux sur le territoire traversé. Notre volonté c'est au final, parce que l'on va améliorer le tracé de la ligne, tant qu'on pourra. Et parce qu'on va fournir des compensations, on va financer des compensations. Le projet en 2017, s'il est réalisé, et bien, il conduira à un cadre de vie meilleur gu'aujourd'hui. En tout cas c'est ce gu'on veut faire, ce gu'on va essayer de faire et avec vous.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Est-ce qu'on a répondu à votre question, monsieur ? Une autre question ?

Kim Marquez (Habitant de Moncheaux)

Bonsoir, Kim Marquez de Moncheaux. Concrètement, l'impact d'une ligne à Haute Tension se mesure jusqu'à 200 mètres, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. J'ai mal compris ce que vous avez dit, alors ! Mais, 200 mètres... Que comptez-vous faire pour les habitats qui sont à moins de 200 mètres ? Vous maintenez le projet ? Vous faites quoi concrètement ? Les mesures compensatoires... Vous rachetez les maisons pour déporter les personnes qui se trouvent à moins de 200 mètres, puisque à moins de 200 mètres les personnes peuvent avoir des problèmes de santé dus à la ligne ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Concrètement non. Il n'y a pas de problèmes de santé dus aux lignes, même à moins de 200 mètres. Il y a une étude statistique qui pose une question, qui dénote un risque très faible de quelques cas sur toute l'Angleterre pendant 30 ans. En gros, l'étude Kroll dit c'est 2 cas, 2 cas sur 10 000 et qui sont médicalement pas affectables aux champs magnétiques puisque toutes les études conduites en laboratoire depuis 30 ans sur des générations et des générations d'animaux qu'on a exposé à d'énormes champs magnétiques n'ont jamais créé le moindre cancer. Donc, les médecins, sur du 50 Hertz, on est à des Extrêmement Basses Fréquences. On n'est pas dans des champs des microondes, des téléphones portables et autres. On est dans les valeurs de champs magnétiques en terme de fréquences les plus basses. Ce qui est juste au-dessus du champ magnétique terrestre, le 50 Hertz. Ca transporte une énergie qui est 10 000 milliards de fois plus faible que ce qu'il faut pour casser une molécule. Pour créer une rupture de chaîne d'ADN. Donc, on est dans des niveaux d'énergie insignifiant, les scientifiques disent il n'y a pas de lien de cause à effet entre le champ magnétique des lignes à Haute Tension et les champs magnétiques qu'il y a chez vous (parce que vous avez beaucoup de champs magnétiques chez vous) et le cancer. Donc, ça c'est l'expression de la communauté scientifique, qui conduit à la réglementation française. Les 200 mètres, c'est un critère statistique pris dans une étude de l'université d'Oxford, ce n'est pas du tout une distance de risque sanitaire. Ils auraient pris 250 m, ils auraient 100 m, qu'est ce que vous auriez dit ce soir ? C'est un chercheur à Oxford qui a choisi cette distance. Alors, il y a après la question qu'est-ce qu'on fait par rapport à l'habitat ? Je pense, connaissant le territoire qu'on n'aura pas de tracé de la ligne où il y aura zéro maison à moins de 200 mètres. Je pense que vous connaissez comme moi ces rues qui rejoignent des bourgs où il y a des maisons des deux côtés. C'est des cordons d'habitats, quand on voit la carte c'est flagrant dans le Nord. C'est pas du tout le cas dans l'Arrageois où on a des bourgs bien regroupés et pas du tout de maisons entre. Là, on peut trouver un tracé où il n'y a pas de maisons à moins de 200 m, mais dès qu'on a franchit la rocade minière, qu'on est au Nord, là il y a des maisons partout. En tout cas pour un ouvrage linéaire, on ne peut pas les éviter. Donc, il y aura des maisons à moins de 200 mètres. Qu'est ce qu'on fait pour ces maisons ? A priori, la règle est fixée dans un contrat qui nous lie avec l'État qui s'appelle le contrat de service public qui décrit les modalités d'insertions territoriales des lignes à Haute Tension, et ça indique qu'on indemnise un préjudice pour les propriétaires des maisons qui sont à moins de 200 mètres, mais même au-delà. Donc, on le fait systématiquement à moins de 200 mètres et on le fait quand les gens se déclarent au-delà. Un préjudice qui est évalué par une commission indépendante qui est piloté à nouveau par le Préfet. C'est un autre rôle qu'a l'État qui comporte des spécialistes de l'immobilier et qui représentent des agents de l'immobilier, des notaires et qui vont évaluer la valeur du bien avant la construction de la ligne, évaluer la valeur après et indiquer à RTE le montant qu'il faut verser pour ces gens qui vont habiter là. Donc, c'est plus de la compensation à ce niveau-là, c'est de l'indemnisation des propriétaires des maisons qui sont dans un environnement immédiat de la ligne. Et pour le monde agricole, il v a également des indemnisations sur des barèmes qui sont fixés par la profession agricole, définis par le Ministère de l'Agriculture, validés par la Chambre d'Agriculture pour chaque pylône, chaque surplomb de ligne, on indemnise les exploitants agricoles et les propriétaires agricoles pour la présence de la ligne. Donc, le principe c'est que l'on construit normalement, et le projet ne sera construit que s'il est qualifié par le Ministre comme un objet d'intérêt général. Il va servir à tout le pays. Il va avoir des impacts très ponctuels, très localisés et il ne serait pas normal que les gens subissent des préjudices au bénéfice de l'ensemble du pays et que ces quelques riverains aient des soucis. Donc, la loi c'est qu'on indemnise tous ces préjudices pour que ces personnes ne soient pas lésées par le passage de la ligne.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Une autre question?

Mr Pruvost (Habitant de Mons-en-Pévèle)

Oui, bonsoir monsieur Pruvost, Mons-en-Pévèle. Moi je voudrais savoir s'il serait pas plus intéressant d'enfouir les lignes. Vous dites que ça a un coup plus important, oui je pense que le coût de la nouvelle ligne aérienne plus tous les coûts de compensation que vous pouvez faire sur toutes les communes, par rapport à tous les gens qui habitent près de cette ligne n'aurait pas peut-être pas le même coût. Et je voudrais savoir les cadres comme Mons-en-Pévèle où vous passez près du Bois des 5 tailles, vous passez sur le haut de Mons-en-Pévèle qui est classé au niveau des cartes routières. Il y a un point de vue à Mons-en-Pévèle, j'espère que vous savez. Et moi qui suis de la commune depuis plus de 30 ans, nous nous efforçons de préserver le cadre de Mons-en-Pévèle, et je pense que dans d'autres communes c'est pareil? Et je pense qu'ajouter une ligne supplémentaire sur le point de vue de Mons-en-Pévèle ce serait vraiment l'enlaidir. Alors moi je pense que, je parle au nom des Pévèlois qui sont concernés, l'enfouissement de la ligne et une priorité. De plus, peut-être que vous pouvez zigzaguer un peu plus à travers les propriétés où il n'y a pas de maisons avec l'enfouissement, ce que vous pouvez pas faire en aérien, vous êtes obligé de passer au-dessus donc vous passez au-dessus des maisons. Donc, l'enfouissement vous permettrait de zigzaguer un peu plus à travers les propriétés pour ne pas toucher les maisons, voilà.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci de votre question, monsieur Desquilbet va vous répondre.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, je vais redire un engagement que j'ai pris déjà à deux reprises, parce que c'est une façon de faire de RTE depuis toujours et que je pense qu'on peut, dans ce projet-là, continuer sur cette lignée : c'est que la nouvelle ligne ne surplombera pas de maisons qui existent. Je vais m'engager à ce que dans 50 ans il y ait des maisons au-dessous, parce qu'elles peuvent pousser après. Mais je vais m'engager à ce qu'on ne construise pas la nouvelle ligne au-dessus des maisons qui existent. Par rapport à Mons-en-Pévèle, par rapport au panorama, et par rapport également aux cônes de visibilité qui ont été cités par M. Caron dans la zone de classement de l'Unesco du Bassin Minier. Je pense aussi pour le monument historique, le seul qui est sur la variante Est, qui est l'église de Saint-Pierre Antioche à Tourmignies, on a la possibilité dans le tracé de changer la position des pylônes par rapport à la ligne existante pour faire mieux. Et une des idées qu'on a, qui est une des pratiques auxquelles on peut avoir recours, et que j'aimerais mettre en œuvre pour ce projet, pour ces sites particuliers, c'est de faire des études paysagères avec des spécialistes. Des paysagistes qui vont avoir l'œil pour prendre en compte au niveau d'un panorama, les localisations possibles de la ligne en s'aidant d'outils qu'on appelle de réalité virtuelle, c'est à dire de logiciel de simulation où on sait maintenant capter un paysage et dedans positionner les pylônes en donnant l'image de ce que ca donnerait et discuter dans le cadre de réunions de ce genre par exemple, avec les habitants de Tourmignies, de Mons-en-Pévèle, de Leforest, de Moncheaux d'où pourrait exactement être positionnés les pylônes, quel impact visuel ça pourrait avoir et qu'on prenne ensemble la décision de ce qui serait le mieux. Et je pense qu'on peut améliorer beaucoup par rapport à cette ligne qui a été construite il y a 50 ans, qui va relativement droit. Et on peut maintenant, je pense avoir des idées un peu plus astucieuses pour chercher un tracé qui ait moins d'impacts.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. A vous ...

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, excusez-moi je crois qu'il y avait une question complémentaire concernant les indemnisations immobilières et la comparaison...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Les indemnités ça fait depuis 1995 que ça existe. Ces indemnités dites du préjudice visuel qui figurent dans ce contrat de service public qui est signé avec l'État. Ça représentait 15 000 versements d'indemnités depuis que ça existe. On a construit des lignes entre Metz et Strasbourg, entre Lille et Grenoble. On a construit des lignes très longues depuis ces 15 ans. Et on a fait l'ensemble de ces opérations de préjudices visuels. L'économie du projet n'en est pas bouleversée. Notre retour d'expérience c'est que c'est pas ça qui va faire tellement augmenter le coût de la technique aérienne qui va faire qu'on va compenser ne serait-ce qu'une petite partie du différentiel du coût de la technique souterraine. Donc, non concrètement, ce n'est pas la prise en compte de tous ces coûts qui peut nous faire changer les rapports des coûts des deux techniques.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. D'autres questions?

Jérôme Valin (Habitant de Leforest)

Jérôme Valin toujours à Leforest. Je voulais revenir sur le graphique avec les mesures d'émissions dont vous parliez tout à l'heure. Mon esprit cartésien a du mal à se faire à l'idée que 200 000 Volts émettent plus que 400 000 Volts sur la ligne future. Donc, est-ce que sans remettre en question votre parole, est-ce qu'il y a une étude scientifique indépendante qui confirme ce résultat ? Pour faire le parallèle avec Coutiches, est-ce que c'est la même technique de pylônes qui sera utilisé à Coutiches et sur la future ligne ? Et quels sont les niveaux de mesures d'émissions qui ont été effectués à Coutiches ? Et enfin pour finir sur les mesures, on parle beaucoup d'enfouissement. Est-ce que l'enfouissement assure un niveau d'émission nul, de zéro ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Votre question me permet de corriger une chose qui a été dite par rapport à la dame toute à l'heure. La ligne aujourd'hui fait 400 000 Volts, elle ne fait pas 200 000 Volts. Donc, on a un abus de langage dans notre jargon qui crée peut-être la perturbation. Alors je vais essayer de vous faire comprendre. On a une file de pylône qui transporte une ligne 400 000 Volts. Ce dont on a besoin, c'est une file de pylônes un peu plus grand, qui transporte 2 lignes 400 000 Volts. On appelle souvent ça du 2 fois 400 000 Volts, alors les gens croient que c'est du 800 000 Volts, ou bien il croit que la nouvelle, comme il y a 2 lignes, que c'est l'ancienne du 200 000. Non, la ligne qui existe à Leforest transporte du 400 000 Volts, la prochaine ligne transportera aussi du 400 000 Volts. L'image que m'a donné mon collègue qui s'occupe des études environnement, c'est comme aux Etats-Unis, je sais pas si vous voyez il y a des ponts où il y a 2 autoroutes superposées. On voit ça dans des films des fois. Donc, nous on a une autoroute, on construira une deuxième autoroute au-dessus. Mais c'est les mêmes autoroutes, on roule à 130 dessus, y'a 3 fils, c'est la même chose. Donc, la ligne d'aujourd'hui c'est déjà du 400 000 Volts. Pour

l'anecdote, pour les friands d'électrotechnique, ce n'est pas le voltage qui fabrique le champ magnétique, c'est les ampères, c'est le courant. Donc, une ligne électrique, vous avez les niveaux de tensions, vous 230 Volts chez vous, 220 Volts couramment. Vous avez du 20 000 Volts, c'est le réseau de distribution, les poteaux avec 3 fils, il y a en 500 000 km en France. Y'a du 90 000, du 225 000 et du 400 000 Volts. D'autres pays du monde montent à 700 000 - 1 000 000 Volts, pour des pays beaucoup plus grands que la France. C'est pas le voltage qui crée le champ magnétique, ce qui fait que vous avez des équipements électriques chez vous qui fabriquent beaucoup plus de champs magnétiques qu'une ligne à Haute Tension. Le chargeur de mon téléphone portable, il fait 5 cm, il fabrique 100 micro teslas, j'ai mesuré avec un appareil dont on dispose et qu'on met à disposition des maires qui souhaiteraient qu'on fasse des mesures chez eux. Ça fait 3 fois plus que ce que la ligne aujourd'hui est capable de faire au moment de l'année où elle est le plus chargée. Et vous un sèche-cheveux qui peut faire 500 micro teslas, donc plus de 10 fois ce que fait une ligne. Donc, c'est pour ca qu'il faut prendre garde à pas associer champ magnétique et niveau de tension. Ensuite, la liaison souterraine fabrique aussi du champ magnétique. Le champ magnétique n'est pas arrêté par la terre, c'est pas arrêté par les murs, c'est pas arrêté par le toit des maisons. Donc, vous avez un champ magnétique, simplement comme les 3 fils sont beaucoup plus près dans le sol, le champ magnétique diminue plus vite. Donc, vous avez sur la quinzaine, la vingtaine de mètres de large autour d'une ligne souterraine, un champ magnétique qui est beaucoup plus fort que sous une ligne aérienne. Il va être au moins deux fois plus fort parce que vous êtes très près du câble, il va être à 1,50 – 2,00 mètres sous vos pieds. Mais si vous vous éloignez à 20 ou 30 mètres du câble souterrain, vous aurez un champ magnétique plus faible que si vous vous éloignez à 20 ou 30 mètres d'une ligne aérienne, ça va décroître plus vite. J'ai les courbes que je vous ai montré tout à l'heure pour illustrer. Voilà, donc là c'est le champ magnétique de la ligne aérienne. C'est la même courbe que tout à l'heure, la ligne classique, on va dire, celle qu'on a construite en France par milliers de kilomètres. Celle qu'on a conçu pour diminuer le champ magnétique qu'on pourrait construire entre Arras et Lille, et ça c'est ce que donne une liaison souterraine. Donc, on a une valeur, on l'optimiserait probablement avec tous les câbles qu'on enterre pour compenser au maximum le champ magnétique des différents câbles. Donc on a quelque chose qui monte plus haut, mais qui décroît plus vite et qui est moins large. Ce qui me fait dire pour l'anecdote puisque c'est que ça fait quelques années que je construis du réseau, je construis aussi des lignes souterraines en ville où vous mettez un câble de 225 000 volts au pied d'un immeuble, les gens sont peut-être même plus virulents que contre une ligne aérienne dans ces situations là. Et je sais que l'idée de dire on fait du souterrain parce que il n'y aura pas de souci sur la santé, ne fonctionne pas concrètement, parce qu'il reste des champs magnétiques, donc il reste un risque donc on ne veut pas du souterrain non plus. Donc, on demandera du souterrain d'abord, mais on demandera que le souterrain aille plus loin. Le souterrain n'est pas une réponse à la question du zéro problème, zéro risque sur le champ magnétique. Il est une réponse au problème du paysage parce que clairement on a un impact paysager moindre. Alors il faut faire une artificialisation sur 15 m de large, après on remet 1 m de terre, on peut éventuellement cultiver la surface avec peut-être quelques soucis hydrologiques ou agricoles, mais on a un impact... on verra encore le tracé de la ligne, mais ça sera un impact moindre qu'une ligne aérienne clairement.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, je vous rappelle... Merci. Une autre question?

Frédéric Defranque (Habitant de Leforest)

Oui bonsoir, Frédéric Defranque, j'habite Leforest. Vous parliez de l'impact de l'enfouissement, mais il y a quand même une zone qui est je pense propice à l'enfouissement qui est la zone de l'autoroute A1 puisque là, il y a déjà un certain nombre d'infrastructures et je pense qu'en enfouissement, c'est quelque chose qui pourrait apporter une réponse globale ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

J'ai déjà dit que dans le projet qu'on propose c'est la construction d'une ligne aérienne, et que la construction d'une ligne souterraine est économiquement non abordable vue de RTE et c'est d'ailleurs une option qui est partagée avec le gouvernement puisque dans le contrat de service public que j'ai évoqué, dans leguel on s'est engagé à l'indemnisation du préjudice visuel, il y a également écrit que pour les liaisons à 400 000 volts, c'est la technique aérienne que RTE utilisera. Alors, il y a écrit sauf cas exceptionnels, sachant que les cas exceptionnels sont les cœurs de villes essentiellement, c'est à dire que si on devait traverser Lille avec une ligne 400 000 volts, là oui on ferait du souterrain, on ne ferait pas des pylônes, mais de fait on ne le ferait pas, on contournerait Lille et c'est ce que fait notre réseau aujourd'hui, il contourne Lille, il ne traverse pas la ville et il est en technique aérienne. Donc, pour RTE c'est clair et je voudrais que mes propos n'aient pas d'ambiguïté, que ça ne suscite pas l'espoir que RTE penserait que... non, non c'est clair que le projet proposé par RTE est un projet en technique aérienne de bout en bout pour le 400 000 volts, mais qu'en contrepartie, nous souhaiterions proposer que la concertation porte sur les mesures de compensation qui pourraient accompagner ce projet pour améliorer le cadre de vie en mettant en souterrain des niveaux de tension pour leguel c'est économiquement abordable et quand je dis abordable, c'est pour la collectivité parce que ce dont on parle c'est de l'argent public, c'est de l'argent que vous payez quand vous payez vos factures d'électricité et qui est remis à RTE pour qu'on fasse fonctionner et qu'on développe le réseau électrique.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Une autre question?

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Je reprends la parole, Michel Rodriguez. Votre discours de ce soir m'interpelle quand même parce qu'à plusieurs reprises vous présentez un projet en disant que on peut réfléchir à l'enfouissement et en fin de séance, il n'est plus question d'enfouir. Dites-nous tout de suite, c'est aérien point barre et c'est pas autre chose.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Je crois que c'est clair dans le dossier!

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Justement dans le dossier, c'était clair, c'était aérien. Mais au fur et à mesure des réunions publiques, et tout à l'heure ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous, ou je sais plus qui l'a dit. Mais quelqu'un a dit on envisage de réfléchir à l'enfouissement. Maintenant fin de soirée on n'en parle plus si ce n'est que dans des cas particuliers. Autre chose, vous défendez votre projet, c'est normal, vous êtes payé pour ça. Votre rôle c'est de défendre votre projet, c'est de le faire se réaliser. Par contre, il y a une chose qui me fait mal, vous discréditez des éminents cancérologues quand vous leur dites que c'est totalement faux, il n'y a pas de maladies rien du tout. A Leforest, Mme le Pohlac l'a dit tout à l'heure, lorsqu'elle a fait

sa pétition, beaucoup de personnes se sont plaint de certains maux : acouphènes, malaises, mal-être, etc. Alors, si vous êtes suffisamment qualifié pour dire à un médecin qu'il n'est pas capable de juger que telle personne est souffrante, changez de métier et devenez médecin. Ce sera peut-être mieux pour Leforest puisque nous aurions peut-être pas cette ligne à Très Haute Tension. Dernière chose, et là je reprends les propos de monsieur le maire à Courcelles-lès-Lens. M. le maire vous avez dit, "monsieur, vous avez la possibilité de ne pas faire ce projet, c'est vous qui déciderez." On est bien d'accord ? Alors, nous vous demandons simplement ne faites pas ce projet, ne réalisez pas ce qui sera grave pour les Leforestois, les Monchélois, non je sais plus comment on dit à Moncheaux... Ne faites pas ce projet, laissez celui qui existe, malheureusement il est là on va pas vous demander de le démonter, mais n'allez pas plus loin, pensez à ces habitants qui sont là et qui chaque jour se posent des questions en regardant cette ligne. Est-ce que demain, s'il y a un poteau de 50 m, je serais malade ? Je les rejoins et je vous demande de prendre acte de toutes ces réunions où chaque personne qui est intervenue, qui a des problèmes parce qu'il faut pas le nier, il y a des problèmes je l'ai rencontré. Je vous en prie, prenez cette décision et ne parlez pas au nom de cancérologues qui sont certainement bien au fait des choses.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur. Monsieur Desquilbet, vous souhaitez répondre ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, oui je souhaite répondre. Je ne me prononce pas sur des problèmes médicaux, c'est pas mon métier et j'y connais rien. Donc, mon entreprise s'appuie sur l'expertise collective de collectifs de savants au niveau mondial et au niveau français, qui portent des avis. Donc, on n'est pas en train de suivre tel ou tel médecin, on suit l'avis de la communauté scientifique qui évalue l'ensemble de la connaissance accumulée sur ce sujet et qui est énorme. Alors, j'ai une question à poser à madame qui habite à la cité. J'ai compris dans votre discours, vous parliez d'antennes ajoutées sur des poteaux. Je voudrais être bien sûr que vous parlez de la ligne électrique et que vous ne parlez pas d'antennes de téléphonie mobile ? Car c'est aussi des ambiguïtés qu'il y avait à la soirée de Courcelleslès-Lens où madame Sasco a parlé de problèmes électromagnétiques généraux. Et on mélange des choses qui n'ont rien à voir. Quand on parle des lignes à Très Haute Tension, on parle du 50 Hertz, quand on parle d'antennes relais on parle de Giga, de milliards d'Hertz. C'est pas du tout le phénomène physique, c'est pas du tout le même phénomène biologique, c'est pas le même recul. Le réseau de l'électricité existe depuis 100 ans, les médecins s'interrogent depuis 1979, depuis l'étude de Wertheimer et Leeper, qui était la première étude à avoir posé les questions sur le sujet. Et depuis 30 ans, il y a eu, j'ai déjà cité le chiffre, 15 000 publications internationales sur le sujet. La téléphonie mobile, c'est beaucoup plus récent. L'histoire est dix fois plus courte, l'incertitude existe peut-être, je ne connais pas du tout ce domaine, donc je m'y engagerai pas. Mais ce ne sont pas du tout les mêmes phénomènes, donc il ne faut pas confondre les deux. Et la ligne à Haute Tension n'a rien à voir techniquement et médicalement avec les antennes de téléphonie mobile. Donc, je pense qu'il faut vraiment être très clair là-dessus et je voudrais conclure en disant que la ligne nouvelle sera meilleure que la ligne actuelle du point de vue du champ magnétique. Donc, si je suis votre raisonnement, au contraire, il faut remplacer la ligne actuelle. C'est une particularité de ce projet, ça ne se produit pas toujours mais il se trouve que dans le cas de ce projet, la ligne qu'on veut construire essentiellement parce qu'elle est plus haute, on éloigne les fils du sol, et le champ magnétique décroit très vite avec la distance et plus faible qu'avec la ligne d'aujourd'hui. Donc, sur le point de vue de la diminution de l'exposition il se trouve qu'on a un projet qui est bénéfique.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Monsieur, vous voulez apportez quelque chose?

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Oui, je voudrais simplement dire deux mots, c'est que vous avez dit qu'Annie Sasco, la cancérologue qui était intervenue à Courcelles-lès-Lens, avait confondu ou avait fait l'amalgame entre des lignes à Très Haute Tension d'une part et des pylônes de téléphonie mobile. En fait, pas du tout. Je suis désolé de le dire, elle n'a pas fait la confusion, elle a dit qu'il y avait deux domaines différents, qu'elle était spécialisée dans les cancers d'enfants, de cancer de manière générale. Elle avait bien précisé qu'elle distinguait son rôle quand elle regardait les antennes de téléphonie mobile et quand elle regardait les lignes.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Autant pour moi, si elle est d'accord que les phénomènes sont différents. J'ai pas compris ça dans certaines de ces interventions où elle parlait de l'un à la place de l'autre. Mettons qu'on soit d'accord dans ce cas, que ce sont des phénomènes qui n'ont rien à voir et qu'on ne peut pas les comparer en terme, ni de connaissances, ni d'effets sur la santé.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Une autre question?

Frédéric Defranque (Habitant de Leforest)

Oui, je reviens quand même sur votre projet. Depuis maintenant 20 ans, 30 ans, depuis la fin de l'exploitation charbonnière, bon nombre d'élus parfois de toutes tendances confondues, beaucoup d'associations se sont investis et ont investi de l'argent public dans l'amélioration des paysages, dans l'amélioration de l'environnement de ce bassin minier. Et là, au vue du projet, à l'horizon 2017, c'est une nouvelle fois un coup de marqueur sur des années d'efforts consentis.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci. Monsieur Desquilbet...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ben, j'espère que non. On fera tout pour et moi je suis à disposition dans les années de concertation pour discuter avec vous sur ces projets du passé, les projets que vous avez pour l'avenir et les prendre en compte au mieux et s'inscrire dans cette dynamique. Il faut que l'on transporte de l'électricité pour alimenter les gens. Donc, faisons- le au mieux, faisons-le ensemble et je peux rien faire d'autre que de vous appeler à vous exprimer dans toutes les phases du projet pour nourrir les études qu'on va mener avec toutes ces opérations que vous avez cité pour qu'on soit les meilleurs possibles dans le nouveau projet que nous avons.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci. Monsieur Desquilbet... autre question?

Kim Marquez (Habitant de Moncheaux)

Encore Kim Marquez de Moncheaux. C'est faux, les câbles ne sont pas rehaussés. La

deuxième ligne de câbles est rehaussée, mais la première, elle, est à la même hauteur. Et au lieu de 6, c'est 16 câbles qui sont à la même hauteur qu'actuellement en plus large. Donc, c'est faux quand vous dites que les câbles sont rehaussés de 10 mètres.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, je vais pas vous faire des équations de tableaux, mais concrètement la ligne elle aura des fils qui seront un peu plus haut. Et aujourd'hui, je vais vous faire un cours d'électricité, je ne suis pas sûr qu'à cette heure-là j'en sois encore capable. L'idée est qu'on a un système triphasé. Plus on a une forme triangulaire...

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Soyez assez concis monsieur Desquilbet!

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Plus on a une forme triangulaire, plus on équilibre les flux. La ligne d'aujourd'hui elle a une disposition quasiment horizontale, donc c'est très peu triangulé, c'est très peu équilibré et c'est pour cela que ça crée un champ magnétique important. La nouvelle ligne elle a deux triangles en haut, donc c'est deux systèmes très équilibrés dont le centre de gravité est quand même au-dessus de la ligne d'aujourd'hui. Donc, c'est l'essentiel des raisons pour lesquelles on gagne sur le champ, même si on a bien pris en compte dans le calcul un triplement du transit. Donc, dans les courbes que j'ai montré, le transit de la courbe bleue au-dessus était 3 fois plus faible que les courbes vertes du dessous. Ici, on a une disposition horizontale c'est un très mauvais équilibrage des trois phases et du coup on fabrique un champ magnétique important. Et là on est en triangle qui est pas tout à fait équilatéral avec un centre de gravité plus élevé, donc ça diminue nettement le champ magnétique. Alors, les calculs sont pas ultra simples, mais sont largement connus dans la littérature scientifique depuis 150 ans.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

On va pas les faire ce soir ces calculs M. Desquilbet.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, on va pas les refaire je crois que je vais pas être capable sans mon ordinateur. Mais surtout pour rassurer, c'est quelque chose que beaucoup de gens savent faire et qui a été contrôlé et re-contrôlé des centaines si c'est pas des milliers de fois. Vous pouvez même télécharger sur internet des logiciels qui vont vous faire des calculs, c'est quelque chose d'assez banal le calcul du champ magnétique d'un système électrique triphasé 50 Hertz.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Non, les câbles ne sont pas rehaussés, mais il y a des câbles qui sont au-dessus mais la globalité de la nappe de fils est plus élevée... Oui d'accord, vous faites bien de me corriger si ça prêtait à confusion.

Jérémy Duthoit (Habitant de Leforest)

Oui, bonjour Jérémy Duthoit, habitant de Leforest. Vous avez dit que le champ magnétique était en rapport avec l'intensité du courant. Moi, je me posais la question : à tension

équivalente, donc on va distribuer beaucoup plus de courant, donc d'intensité. Donc le champ magnétique va forcément être plus conséquent. Le courant, à tension équivalente, le courant va être beaucoup plus important...

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, on a bien pris en compte un triplement du courant, parce qu'on triple la puissance sur une tension identique de 400 000 volts. Donc, c'est bien comme ça que les calculs ont été faits. 3 fois plus de courant...

Jérémy Duthoit (Habitant de Leforest)

Donc, plus de courant, donc plus de champs magnétiques ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ben, moins parce que les fils sont plus équilibrés et plus haut. La proportionnalité entre courant et champ magnétique c'est que c'est vrai si vous n'avez qu'un seul fil... Quand vous avez des courants triphasés, c'est des vecteurs qui se combinent comme aurait dit M. Fresnel, donc on est dans des équations beaucoup plus compliquées et de fait, on arrive à compenser les champs magnétiques si on arrive à mettre les 3 fils au sommet de triangles équilatéraux, ce qui n'est pas tout à fait ce qui arrive sur nos pylônes, mais ça y ressemble un peu plus que les pylônes anciens. Donc, on arrive bien à diminuer le champ magnétique, même si on triple le courant.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Etes-vous satisfait monsieur, de la réponse ?

Jérémy Duthoit (Habitant de Leforest)

Je reste sceptique quand même, mais bon...

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Vous restez sceptique.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, le juge de paix serait de faire des mesures. Alors on a fait des mesures depuis maintenant 2 ans qu'il y a un protocole avec l'association des maires de France. Tous les résultats de mesures sont disponibles sur internet que RTE a créé cet été, l'été dernier, qui s'appelle *la clé des champs* et qui fournit beaucoup d'informations sur les champs magnétiques, et qui fournit toutes mesures qui ont été faites en France, il y en a plusieurs centaines. Et on peut, à la demande des maires, faire des mesures également sur la ligne. Sachant que j'avais expliqué déjà à une réunion que quand la ligne sera mise en service, le champ magnétique qu'elle produira sera contrôlé par un organisme indépendant. C'est une loi qui a été votée cet été, le décret est sorti le 1^{er} décembre le jour de notre réunion de Courcelles-lès-Lens qui fait qu'il y a un organisme indépendant, le CTO qui ira faire des mesures et rendra public les résultats de ces mesures après la mise en service des ces ouvrages et on vous prouvera que ces calculs sont justes sachant qu'ils sont quand même bien maîtrisés. Je n'ai pas de doute là-dessus.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci, monsieur Desquilbet. A vous monsieur...

Habitant 1

Moi, je voudrais savoir quel rapport ça aura sur les rapports électriques sur les communes, sur les appareils électriques principalement. Parce que automatiquement avec un nouveau voltage, comme vous le dites, est-ce que ça aura une répercution sur les habitants ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

On reste au même voltage, mais il n'y aura pas de répercussions chez vous si ce n'est que votre courant sera un peu moins cher et un peu plus fiable. Donc, les transformateurs qui vont abaisser le 400 000 volts, jusqu'au 200 volts chez vous restent les mêmes. Donc, y'a pas de changement du tout chez vous, pas du tout.

Habitant 1

Et est-ce qu'on peut pas continuer avec les lignes au lieu de les mettre en hauteur, ce qui serait beaucoup mieux, pas de danger.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Vous voulez dire la mettre en souterrain?

Habitant 1

Ouais, voilà. Pour faire beaucoup de place maintenant, qu'on enterre les lignes et ce qui serait beaucoup plus... ça fait 30 ans qu'on attend cette intervention!

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ce que je vous propose, si vous êtes disponible le 9 février à 18h30, je crois que c'est à Thumeries, il y a une nouvelle réunion qui a été programmée pour parler de ce sujet. Alors pour répondre à une question qui a été posée, pourquoi est-ce que RTE étudie la mise en souterrain, c'est parce que la Commission l'a demandé et on a été interpellé par des élus à la réunion de Phalempin le 14 décembre qui souhaitaient avoir des informations complémentaires sur cette technique. Et on délivrera le 9 février à 18h30 ou à 19h30, le temps que la réunion se lance, le résultat de ces études sur les coûts, les aspects techniques et les impacts environnementaux de la technique du souterrain. Donc, vous saurez tout ce jour-là.

Habitant 1

Merci.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Mais, je vous en prie.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Monsieur le maire, c'est à vous.

Christian Musial (Maire de Leforest)

Oui, juste une petite remarque en cette fin de débat. J'avais effectivement réagi à Courcelles en vous demandant quels risques on prenait à ne pas faire ce projet et je voudrais qu'on affine un peu cette réponse-là parce qu'on avait évoqué à l'époque la catastrophe énergétique auquel j'ai un peu de mal quand même à y croire, ou tentons-là

cette catastrophe énergétique si le risque est si énorme que ca. Mais par contre, je me faisais la petite remarque en cette fin de réunion c'est qu'on a l'impression, à vous entendre, au bout de deux heures, comme ça vient d'être évoqué à l'instant que ça fait 50 ans qu'on se prend beaucoup plus d'ondes qu'on ne pourrait en prendre avec le nouveau projet. Alors, deux remarques me viennent à l'esprit. Pendant 50 ans on n'a pas beaucoup été informés du risque encouru et pour reprendre une formule très à la mode à la télé, j'ai l'impression qu'on ne nous dit pas tout dans ces cas-là. Voilà, ça fait 50 ans qu'on se prendrait plus d'ondes qu'on pourrait prendre à partir de 2017 si le projet se faisait. Et puis, un peu provocateur, je vous demanderai si c'est pas plutôt un argument de vente pour permettre aux gens d'adhérer, d'accepter au moins sur cet aspect sanitaire. Parce que bien sûr resurgira tout le temps l'impact paysager qui a été très largement évoqué au cours de cette soirée. Mais au moins sur cette question sanitaire, est-ce que c'est pas un argument de vente que de dire si on reste comme on est, j'ai l'impression qu'on est un peu entre le marteau et l'enclume, c'est à dire que si on reste comme on est on se prend beaucoup plus d'ondes qu'on en avait, alors que si on passe à un autre projet on en aura quand même dans tous les cas.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors c'était pas du tout le sens de mes propos que j'avais. Vous faites bien de me le dire, ça permet de clarifier. On n'a pas mis cette information dans le dossier du Maître d'Ouvrage simplement parce qu'on ne savait pas à l'époque. C'est à dire que le calcul de la nouvelle ligne et de l'ancienne, on l'a fait, de mémoire, en novembre dernier. C'était pour préparer la réunion de Courcelles-lès-Lens, je m'étais posé la question. Comme j'ai des collègues qui sont spécialisés dans ces calculs, je leur ai demandé « ça donne quoi ? » Et l'étais étonné du résultat. Il a fallu réfléchir comme vous. Trois fois plus de courant, ma première opinion c'est que le champ magnétique serait plus fort et de fait, par ces histoires de triangulation, de rééquilibrage des phases, ça diminue. C'est un hasard heureux pour ce projet-là, mais c'est certainement pas une loi générale. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de lignes qu'on va reconstruire en France où le champ magnétique sera plus fort parce que c'est des lignes qui transporteront plus de courant et que c'est surtout comme ça que ça doit fonctionner. Donc là, c'est une chance et je tiens à le dire. Mais aussi parce qu'on est souvent confronté à cette question de la santé, à part dans des territoires où il n'y a que très peu d'habitats, et c'est la première question qui nous est posée sur le développement des lignes, et sachant qu'on est nous-même salariés de RTE parmi les populations les plus exposées. Donc, personnellement j'ai pu travailler pendant des années dans les postes électriques, un transformateur, c'est une énorme bobine, donc qui fabrique des champs magnétiques bien plus importants que les lignes électriques et j'ai des collègues qui vivent près des installations parce que leur métier est d'intervenir rapidement en cas de pépins. Et ils sont avec leurs familles sous les lignes à proximité des postes électriques. Et il y a 400 personnes à RTE qui vont sur les fils sous tension pour intervenir, réparer, entretenir le réseau, les monteurs qui font se qu'on appelle les travaux sous tension des lignes, les TST. Donc, la préoccupation du sujet de la santé dans l'entreprise RTE c'est non seulement les riverains des ouvrages, mais aussi nos propres salariés, nous même qui sommes parmi les plus exposés avec peut-être les gens qui conduisent les TGV et les gens qui sont aux machines à souder où il y a des courants très violents, et des champs électriques très forts dans l'industrie. Donc, c'est pas une question d'argument de vente. Notre conviction profonde, appuyée sur l'expertise internationale c'est que dans les lignes à 50 hertz en-dessous de 100 micro teslas, tel que c'est dit par ces organismes, il n'y a pas de risque pour la santé. Il n'y a pas de lien de cause à effet de ces champs magnétiques et les maladies que ce soit le cancer, la leucémie ou d'autres. C'est notre conviction et on n'a pas à chercher des arguments de vente, simplement factuellement je porte à connaissance dans le débat public que pour ce projet il se trouve

qu'on a cette "chance" que la future ligne fait moins de champs magnétiques et c'est un cas particulier je pense, et certainement pas une loi générale.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Merci monsieur Desquilbet. Une autre question ? Tout le monde est épuisé...

Christian Musial (Maire de Leforest)

(Hors micro) Quels risques prend-on à ne pas faire le projet ?

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Alors, qu'est-ce qui se passe concrètement. Il faut que le vous fasse comprendre deux notions. Je vais vous faire rentrer dans le dispatching, c'est à dire le saint des saints, c'est à dire l'endroit où il y a des opérateurs 24h/24, 7 jours/7, Noël et Jour de l'An compris qui pilotent le réseau à RTE. Des Centres de Conduite, il y en a 8 en France. 1 à Lomme à côté de Lille et qui pilote le réseau de toute la région. Ces gens-là, 24h/24, doivent assurer que l'énergie arrive bien chez tous les consommateurs depuis les centrales, et être sûrs que l'équilibre production / consommation est bien respecté. Il y a deux règles à suivre : une qui est archi-évidente c'est qu'à la pointe de consommation, le réseau qui existe arrive à alimenter tout le monde. On considère que le réseau contient n-éléments dedans. Donc, on appelle ça dans notre jargon le schéma en n. il faut qu'en n on sache alimenter tout le monde. Mais aussi, deuxième règle, comme on stocke pas l'électricité, il ne faut pas que, s'il y a une panne sur une ligne, on coupe du monde. Une panne, ou un transformateur, c'est un ouvrage en moins dans le réseau, ça fait n-1 ligne. Donc on vérifie que le n-1, donc on a des logiciels en permanence qui tournent, qui font en permanence ce qu'on appelle une analyse de sécurité. Ils simulent un court-circuit sur chaque ligne, il y en a 1800 en France, sur chaque transformateur, il y en a de l'ordre de 5000. Donc, ils font 13 000 calculs et ils vérifient que tout le monde est correctement alimenté. Et nos dispatcheurs vérifient si jamais les logiciels détectent telle probabilité de panne pourrait couper du monde, ils cherchent des façons de réalimenter les gens correctement. Ça, c'est le métier quotidien et permanent d'exploitation du réseau. Normalement, le réseau quand il est bien fichu, on peut détecter quelques soucis en n-1, c'est-à-dire la panne d'une ligne va surcharger le réseau et on peut couper du monde. Mais il y a une règle d'or c'est qu'en n, le réseau doit aller correctement. Et bien il se trouve que sur Avelin -Gavrelle, on frôle la limite en n. ça veut dire que sans avoir aucun ouvrage en entretien, aucun ouvrage en panne, on est aujourd'hui et en 2009, c'est arrivé plusieurs fois, on arrive à l'endroit où la ligne ne supporte plus le transit. Et qu'est ce qui se passe si le transit dépasse? On ne va pas dire, ce n'est pas grave on attend un peu. Il y a une règle, parce que c'est la sécurité des tiers, c'est que si la ligne dépasse un certain transit c'est que le fil chauffe, il va descendre, il va passer en-dessous des hauteurs réglementaires. Donc, il y a des risques d'accrocher un camion qui passe, un engin agricole. Donc, automatiquement la ligne disjoncte. Donc les 1 500 mégawatts d'aujourd'hui, les 4 600 de demain, si la ligne dépasse cette valeur-là, elle disjoncte. Qu'est ce qui se passe si la ligne disjoncte ? Le courant électrique, mettons que, c'est la situation classique, on importe de la Belgique le plus souvent dans l'année. On est plus souvent en importation qu'en exportation sur cette frontière. Et bien l'énergie qui vient de Lille et qui veut aller à Arras, au-delà Amiens et puis éventuellement à Paris, et puis en Bretagne, en Normandie. Elle ne va plus pouvoir passer puisqu'il n'y a qu'une ligne. Si elle disjoncte, elle va passer par Dunkerque et va descendre sur Arras, ou elle va descendre sur Charleville-Mézières, sur Troyes, et sur Paris. Et bien notre calcul montre qu'aux alentours de 2020, à la fin de la décennie, on n'est pas à l'année près puisqu'on ne sait pas calculer à une année près. Mais on sait que rapidement, si la ligne Avelin - Gavrelle disjoncte, alors la ligne Lille -

Dunkerque va disjoncter immédiatement, parce que le transit qui va se reporter dessus va la faire disjoncter. Et ça c'est une réalité basique, le courant dépasse la valeur, ça disjoncte. Exactement comme chez vous si vous mettez les doigts dans la prise, ça disjoncte. Ne le faites pas ! Donc, nos calculs s'arrêtent là. Parce que si un incident, enfin c'est pas un incident, sans qu'il ne se passe rien sur le réseau, une ligne disjoncte et ça en fait disjoncter une autre, en général on part à la catastrophe très vite et c'est quelques secondes pour qu'il y ait un effet de château de cartes et que tout le réseau s'écroule. Donc, on a une réalité au risque de panne généralisée si on ne fait rien. Interrogez n'importe quel gestionnaire de réseau électrique, une contrainte en n, c'est à dire les ouvrages dimensionnés qui ne supportent pas le transit, c'est quelque chose qui n'existe jamais, c'est exceptionnel. Et là, ce que je disais tout à l'heure, on est pris par surprise de l'évolution de ces flux qui en 5 ans ont tellement évolués. Donc, on a vu en 2009, ce qui fait qu'en 2010 on a lancé des études et en 2011, on lance le débat public puisqu'on pense qu'il faut faire quelque chose très vite. Alors, sur cette image on a en vert le transit en 2006 et on a en orange le transit en 2010 avec des moments où on est très proche avec ce que la ligne peut accepter, et on l'est aussi bien en été dans un sens où l'énergie va de Arras à Lille, qu'en hiver dans un sens où l'énergie va de Lille à Arras. Et ça en 5 ans, une telle augmentation de transit c'est quelque chose d'assez rare qui est bien le signe qu'on a une évolution profonde du parc de production d'énergie électrique dans le Nord de l'Europe, on va dire, de manière un peu générale.

Claude Brulé (Membre de la CPDP)

Monsieur Desquilbet, d'accord... Merci. Une autre question?

Christian Musial (Maire de Leforest)

Non, elle portait et vous y avez en partie répondu. Elle portait sur le risque de catastrophe énergétique qu'on encourait si effectivement ce projet ne se faisait pas. Mais à l'inverse, on a vu que c'est une lente évolution en cours, et là encore pour pas mal de temps puisque le projet n'aboutira pas avant 2017, voire plus tard si la réflexion est retardée. Ça vaut le coup de s'imprégner de ce recul qu'on pourrait avoir de manière encore plus convaincante de l'évolution énergétique et ca a été dit tout à l'heure, qu'on consacre aussi un peu de moyens et dans la sensibilisation, parce qu'avec 80 millions d'euros, je crois que c'est ça le projet, on peut en faire de la sensibilisation sur... c'est votre rôle de vendre et de transporter du courant, on peut aussi inciter à consommer moins et donc à dépenser moins parce qu'il en va de l'intérêt des usagers comme je le disais en préalable. Ça se répercute également sur les factures. Alors avec 80 millions, on peut sensibiliser beaucoup d'habitants et puis avec 80 millions, on peut aussi faire un peu de recherche, accompagner des projets de proximité. Enfin bref, travailler aussi au-delà sur les alternatives qui pourraient exister sur les itinéraires. Travailler aussi sur d'autres alternatives concernant la production d'électricité, la consommation d'électricité qui je pense est tout aussi importante que cette réflexion que vous menez sur la sécurité de l'approvisionnement.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Oui, alors c'est une bonne idée et je dirais "chacun son métier". Nous, RTE on transporte. Il y a des organismes qui sont chargés de distribuer. Il y a l'ADEME dont le métier est d'encourager la maîtrise de l'énergie. On travaille avec l'ADEME et de manière très proche, on a des projets de recherche communs, on des actions de sensibilisation communes. Dans tout projet de développement de réseau électrique, il y a une part de 10 % de la ligne aérienne qui est également fixée dans le fameux contrat de service public (que décidément je cite beaucoup ce soir) qu'on consacre à l'accompagnement du projet.

L'idée c'est que quand on construit une ligne sur un territoire, on veut aussi créer un partenariat avec ce territoire pour typiquement faire ce genre d'actions. Donc, il y a 20 ans, quand ça a été construit, ces actions servaient essentiellement à mettre en souterrain de la basse tension. De plus en plus aujourd'hui, avec ces budgets-là, on finance la construction de moyens de production d'énergies renouvelables ou l'installation de moyens qui consomment moins d'énergie par exemple les éclairages publics des villes ou des sensibilisations, des formations. On peut faire beaucoup de choses dans le domaine de l'énergie pour aider les gens à mieux consommer. On peut aussi concourir à isoler des bâtiments publics, alors on le fera pas pour des privés, des particuliers. Mais aider à isoler des bâtiments publics me parait être une bonne idée d'utilisation de ces subventions et de ces fonds.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Je crois qu'on est arrivé au terme de ce débat, même si toutes les questions ne sont pas... il y a encore des questions probablement que vous auriez envie de traiter. Moi, je voudrais remercier les intervenants, il y a Jean-François Caron qui est parti de lui-même assez tôt, d'ailleurs. Il y a également Gaëtan Desquilbet qui s'est passablement dépensé et puis son collègue, Michel Lotte. Egalement aussi Elisabeth Campagnac qui est... et puis Claude Brulé qui est là-bas. Je voudrais le remercier. Et également, je voudrais dire que beaucoup de thèmes ont été abordés au cours de cette réunion : le thème n° 1 c'est quand même celui de la santé. Ah, il y a encore une question... oui, monsieur le maire.

Michel Rodriguez (Habitant de Leforest)

Oui, une dernière question très simple et c'est une question que je vais vous posez monsieur le directeur. A l'heure actuelle, il reste deux réunions publiques pour la Commission Particulière de Débat Public. A l'issue de ces réunions publiques, vous devez, et RTE et EDF, ou RTE tout seul je sais plus exactement, doivent prendre la décision de continuer ou de ne pas continuer le projet. A l'heure d'aujourd'hui, pouvez-vous nous dire quel est votre sentiment au vu de ce qui s'est passé lors des différentes réunions ? Etes-vous plus ancré vers continuer ce projet, ou pensez-vous qu'il faudra mieux le stopper pour le bien-être de toute le monde ? Voilà, c'est la dernière question que je voulais vous poser.

Gaëtan Desquilbet (Directeur du projet RTE)

Ça serait la première à laquelle je ne répondrais pas ce soir, alors. Je vous donne rendezvous le 13 juillet, puisque c'est la règle du jeu et que c'est tout l'intérêt de l'exercice. Je pense qu'on a deux réunions potentiellement très riches où j'ai envie d'écouter ce que les gens diront, comme j'ai écouté depuis les sept réunions qui sont passées et il faut laisser à ces deux réunions le temps qu'elles se passent. Je pense que c'est le bon moyen de faire un bon débat public.

Michel Giacobino (Président de la CPDP)

Bien, je voulais remercier tout le monde et également dire rapidement les différents thèmes qui ont été abordés ; il y a le thème de la santé qui a été dominant et qui a été très largement vu au cours de cette soirée. Le classement à l'Unesco du Bassin minier qui est quand même important et ces différents impacts paysagers évidemment. Les raisons d'être du projet et sa rentabilité également abordées. Il y a également l'enfouissement qui a été évoqué à plusieurs reprises. Et également les problèmes d'urbanisme et d'aménagement, de construction de bâtiments éventuellement sous les lignes ou à coté et puis l'échéance du projet. Voilà en gros, mais l'intégralité de ce qui a été dit ce soir est enregistrés et sera sur le Verbatim, c'est-à-dire la transcription écrite de tout ce qu'on a dit,

ça n'a pas un autre sens. Et donc, je voulais vous inciter, si vous le souhaitez, à aller sur notre site internet et puis regarder les différents Verbatim qui ont été sortis. Je voudrais remercier également bien Anne-Vincent Buffault, la secrétaire générale qui est là-bas derrière, ainsi que Sandrine Cari, son adjointe et Marielle Timme qui est à côté. Et je voudrais signaler à votre attention, parce que c'est elle qu'il faut contacter et vous l'avez exprimé à différentes reprises, si vous souhaitez rédiger des cahiers d'acteurs. C'est madame Timme qui vous permettra de savoir comment vous y prendre et puis comment l'éditer. Et puis, Morgane Delpierre qui est juste à côté d'elle, voilà. Donc, Marielle Timme c'est la dame qui a le micro, là. Je voulais vous inviter également aussi à boire un pot et à continuer à discuter si vous le souhaitez au cours de cette soirée.

Marielle Timme (Webmaster CPDP)

Si vous me le permettez juste un instant monsieur le Président. Les personnes qui ont émis ce soir le souhait d'écrire un cahier d'acteurs, si vous pouvez venir me voir tout de suite, se serait sympathique de votre part. Merci beaucoup.